

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°26-2024-001

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2024

Sommaire

26_CCI_Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Drôme / Direction

Générale

26-2023-12-28-00001 - Tableau délégations de signature Octobre 2023 (39 pages) Page 4

26_DDETS_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités /

26-2023-12-28-00005 - Récépissé de déclaration d'activité RUBCIC-DJENIZIAN LUCAS à Saint-Paul-les-Châteaux (2 pages) Page 44

26-2023-12-20-00006 - Récépissé de déclaration d'activité BERNA MELANIE à Malissard (2 pages) Page 47

26_DDETS_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités / Mission d'appui à la stratégie et aux ressources

26-2023-12-21-00011 - Décision de subdélégation de signature à des agents de la DDETS de la Drôme (4 pages) Page 50

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Eaux Forêts Espaces Naturels

26-2023-12-26-00001 - AP portant dérogation aux dispositions de l'article L 411-1 du code de l'environnement pour la capture ou l'enlèvement, la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées par Drôme Ardèche Immobilier dans le cadre du projet de lotissement du Lavandin sur la commune de Chabeuil (10 pages) Page 55

26-2023-12-26-00002 - AP portant renouvellement de l'habilitation de la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales à vocation spécialisée (2 pages) Page 66

26-2023-12-22-00005 - AP portant sur le programme d'intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne et indécent (2 pages) Page 69

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Cabinet

26-2023-12-29-00004 - AP modifiant l'implantation et/ou la dénomination des bureaux de vote de 3 communes du département de la Drôme (5 pages) Page 72

26-2023-12-22-00003 - AP portant restriction de circulation pendant les travaux de remise en service du PI661situé sur l'autoroute A7 au point kilométrique 66+100 (2 pages) Page 78

26-2023-12-22-00006 - Décision portant création et nomination au comité départemental du 80ème anniversaire des débarquements, de la libération, et de la victoire (2 pages) Page 81

26_SDIS_Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme /

26-2023-12-28-00002 - ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE DE L'EQUIPE
DEPARTEMENTALE D'INTERVENTION FACE AUX RISQUES

TECHNOLOGIQUES (14 pages)

Page 84

26-2023-12-29-00003 - ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE DES
SPECIALISTES FORMES AUX FEUX DE FORET DE NIVEAU 2 3 4 ET 5 FORMES
AU GROUPE D'INTERVENTION LOURD FORMES AU DETACHEMENT
D'INTERVENTION SPECIALISE FEUX DE FORETS FORMES AU

PELICANDROME FORMES CADRE HBE ET CADRE AERO EMBARQUE (7
pages)

Page 99

26-2023-12-28-00003 - ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE DES
SPECIALISTES FORMES AUX FEUX DE FORETS DE NIVEAU 2, 3, 4 ET 5
FORMES AU GROUPE D'INTERVENTION LOURD FORMES AU

DETACHEMENT D'INTERVENTION SPECIALISE FEUX DE FORETS FORMES
AU PELICANDROME FORMES CADRE HBE ET CADRE AERO EMBARQUE (7

pages)

Page 107

26_CCI_Chambre de Commerce et de l'Industrie
de la Drôme

26-2023-12-28-00001

Tableau délégations de signature Octobre 2023



DELEGATIONS DE SIGNATURE

PRESIDENT ALAIN GUIBERT

TRESORIER ALAIN JOLIVET

Octobre 2023

DELEGATION DU PRESIDENT ALAIN GUIBERT

1 – ADMINISTRATION GENERALE (AG)

2 – PASSATION DES MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRES, MARCHES SUBSEQUENTS (ET AUTRES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE) ET ACHATS (MP)

3 – FINANCES (F)

- DELEGATIONS DU PRESIDENT (M. GUIBERT) (FP)
- DELEGATIONS DU TRESORIER (M. JOLIVET) (FT)

4 – SERVICES GENERAUX (SG)

5 – RESSOURCES HUMAINES (RH)

6 – FORMATION INITIALE ET CONTINUE (FO)

Octobre 2023

1 – ADMINISTRATION GENERALE (AG)

- AG. 1 Courriers officiels / prise de position (engagement moral et financier)
- AG. 2 Courriers, mails et fax (sous la responsabilité et engageant l'émetteur)
- AG. 3 Courriers de réponse aux appels d'offres et appels à projets auxquels la C.C.I. soumissionne
- AG. 4 Devis et propositions envoyés par la C.C.I.
- AG. 5 Contrats et conventions
- AG. 6 Courriers, mails et notes simples ou d'accompagnement n'engageant pas la C.C.I.
- AG. 7 Chambersign
- AG. 8 Notes de Service et Notes d'Information
- AG. 9 Courriers officiels et tous documents pour tous les actes délivrés par le Service Formalités
- AG. 10 Mandataire pour formalités

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Alain FONTE	Directeur Général	AG. 1 à AG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Pierre VULIN	Directeur Général Adjoint	AG. 1 à AG. 9		01/11/2023	Au plus tard le 31/03/2024
Estelle MATHIEU	1 ^{ère} Vice-Présidente	AG. 6	Avec l'accord du Président et suivant l'objet	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Céline MAGNEN	2 ^{ème} Vice-Présidente	AG. 6	Avec l'accord du Président et suivant l'objet	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Denis BRUNEL	Secrétaire	AG. 6	Avec l'accord du Président et suivant l'objet	23/01/2023	Au plus tard le 31/12/2026
Stéphane FOURNIER	Membre du Bureau	AG. 6	Avec l'accord du Président et suivant l'objet	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elisabeth DOCHER	Attachée de Direction Assistante Expert RH	AG. 2 à AG. 3 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sylvie LAHONDES	Responsable Ressources Humaines	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Lison GRASSANO	Chargée de Mission Administration générale	AG. 2 AG. 6 AG. 8		01/07/2023	Au plus tard le 31/12/2026
Marine ATTOU	Responsable des Activités Administratives et Financières	AG. 2 AG. 6 AG. 8		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Denis ARGENTON	Comptable	AG. 2 AG. 6 – AG. 8		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Frédéric MARCHAL	Responsable Centre de Pilotage Qualité et Relation Clients, Moyens Généraux, Gestion du Patrimoine et Port de Plaisance	AG. 2 à AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Camille BOLLAERT	Assistante Spécialisée	AG. 2 AG. 4 à AG. 6		13/06/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Jean-Marc AVANZINO	Chargé de Mission Qualité et Relations Clients	AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Dominique LEFEBVRE	Assistant Moyens Généraux	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Steve RANC	Agent Portuaire Port de Plaisance	AG. 5 à AG. 6	Contrats d'amarrage	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Tristan ZAHRA	Agent Portuaire Port de Plaisance	AG. 5 à AG. 6	Contrats d'amarrage	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
xxx	Agent Portuaire Port de Plaisance	AG. 5 à AG. 6	Contrat d'amarrage		Au plus tard le 31/12/2026
Stéphane COURTIER	Adjoint Port de Plaisance	AG. 5 à AG. 6	Contrat d'amarrage	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Soraya KHODJA	Manager Formalité Création-Reprise-Transmission	AG. 2 à AG 7 AG. 9 AG. 10	Contrats d'accompagnement Envoi dossier final (plan d'affaires) - Fiches conclusions - synthèse	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elena ROUSSILLON	Conseillère Formalités	AG. 6 AG. 9 à AG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nathalie BAERENZUNG DIT BARON	Conseillère Formalités	AG. 4 – AG .6 AG. 9 à AG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Maryse MATEU	Conseillère Formalités	AG. 6 à AG. 7 AG. 9 à AG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laure MAZOYER	Conseillère Formalités	AG. 6 AG. 9 à AG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Angélique BOURGADE	Conseillère Formalités	AG. 4 AG. 6 à AG. 7 AG. 9 à AG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Magali TESTE	Conseillère Formalités	AG. 6 AG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Magali DELPUECH	Assistante Formalités	AG. 4 AG. 6 à AG. 7 AG. 9 à AG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Géraldine DUVERT	Chargée de Formalités	AG. 6 à AG. 7 AG. 9 à AG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Anne MOREL	Conseillère Création/Reprise	AG. 4 AG. 6	Envoi dossier final (plan d'affaires) - Fiches conclusions – synthèse	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Christel ZATTIERO	Conseillère Création/Reprise	AG. 4 AG. 6	Envoi dossier final (plan d'affaires) - Fiches conclusions - synthèse	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Camille DI SETTEMBRINI	Conseiller Création/Reprise	AG. 4 AG. 6	Envoi dossier final (plan d'affaires) - Fiches conclusions – synthèse	04/07/2022	Au plus tard le 31/12/2026
David MARCHAUD	Conseiller Création/Reprise	AG. 4 AG. 6	Envoi dossier final (plan d'affaires) - Fiches conclusions – synthèse	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mélanie BLACHER	Conseillère Création/Reprise	AG. 4 AG. 6	Envoi dossier final (plan d'affaires) - Fiches conclusions - synthèse	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Rémi BOURIANNE	Conseiller Création/Reprise	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2023
Pauline CUVILLIER	Conseillère Création/Reprise	AG. 4 AG. 6	Fiches conclusions accueil	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laurence VALETTE	Conseillère Création /Reprise	AG. 4 AG. 6	Fiches conclusions accueil	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Linda MEHENNI	Conseillère Transmission	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mélanie SIMON	Manager Performance de l'Entreprise	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sandy DUMOUCHEL	Assistante	AG. 4 AG. 6		01/09/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Marlène MOUVEROUX	Chargée d'Activité International	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Franck GUIGARD	Responsable d'Etudes de l'Offre et Performance de l'Entreprise	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Fanny DEQUIDT	Conseillère Performance de l'Entreprise	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sandrine CAMISULI	Chargée Relation apprenants/entreprise/Performance de l'Entreprise / CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Anne CADENEL	Conseillère Performance de l'Entreprise	AG. 4 AG. 6	Dossiers Environnement	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Ghislaine DA CRUZ	Conseillère Performance de l'Entreprise	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Manuel BERGUERAND	Conseiller Performance de l'Entreprise	AG. 4 AG. 6		01/07/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Chantal GENEVOIS	Manager TPE/Commerce/Tourisme	AG. 2 à AG. 4 AG. 6	Avis réglementaire	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Carine LAMERAND	Conseillère TPE/Commerce/Tourisme	AG. 4 AG. 6	Bon à tirer	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Antoine BERGERON	Conseiller TPE/Commerce/Tourisme	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Véronique BRESSON	Conseillère TPE/Commerce/Tourisme	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marion BOIDARD	Conseillère TPE/Commerce/Tourisme	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Théo SOUCHE	Conseiller Numérique TPE/Commerce/Tourisme	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Claire BERTRAND	Chargée Relations Clientèle	AG. 4 AG. 6		01/09/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Laurence GUILLAUD	Manager Salons	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Christine PAIN	Chargée de Mission Salons	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Véronique CUVATO	Chargée de Mission Salons	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Valérie LAPIERRE	Chargée de Mission Salons	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elodie LATOURRE	Chargée de Mission Salons	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mickaël WALCAK	Responsable Port de Commerce	AG. 2 à AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Jean-Claude BASSEYISSILA-RODIER	Chef d'Equipe Port de Commerce	AG. 5 à AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Emmanuelle COCQ	Assistante Port de Commerce	AG. 2 AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mickaël BERNARD	Agent Portuaire Port de Commerce	AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Maria KOMANDER	Manager INEED/Pépinière	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laura GENEVET	Chargée de Mission INEED/Pépinière	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 12/10/2021
Aïda AISSANI	Chargée d'Accueil INEED/Pépinière	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Thierry SANCHEZ	Directeur Général Adjoint	AG. 2 à AG. 9		04/07/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Lore CHAMBONNET	Chargée Formalités Fichier	AG. 4 AG. 6 AG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sandrine ALESSI	Animatrice Territoriale Réseaux Entreprises	AG. 1 AG. 2 à AG. 4 AG. 6	Vote et documents copropriété antenne de Montélimar	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Laurent CLEREL	Manager Ecobiz et Numérique	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Cécile MULATO	Manager Economie Drômoise	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elisa SEGURA	Chargée de Communication	AG. 4 AG. 6		07/06/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Eric ESCHALIER	Manager Centre de Formation des Apprentis (CFA)	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Cinthia BERARD	Assistante Spécialisée CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Ouafika SCHOESER	Assistante Spécialisée CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Karine SABATINI	Assistante Spécialisée CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sandrine CAMISULI	Chargée Relation apprenants/entreprise/Performance de l'Entreprise / CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Corinne JOURDAN	Conseillère Entreprise CFA	AG 4 à AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Aline BIETRIX	Chargée relations Apprenants/Entreprises CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Caroline POUPLARD	Chargée relations Apprenants/Entreprises CFA	AG. 4 AG. 6		01/06/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Ange DURET	Chargée relations Apprenants/Entreprises CFA	AG. 4 AG. 6		23/08/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Julie MAHALATCHIMY	Conseillère pédagogique CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Louise RAVETTO	Assistante Spécialisée CFA	AG. 4 AG. 6		21/03/2022	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Céline PAOLI	Enseignante formatrice CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Khalid KHOUBBANE	Enseignant formateur CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elisabeth REVOL	Enseignante formatrice CFA	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marianne SCOTTO	Chargée relations Apprenants/Entreprises EDC	AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mathilde PISEDDU	Chargée relations Apprenants/Entreprises EDC	AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Céline DELOCHE	Assistante Expert Formation	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nathalie ARCESE-GUCCIARDI	Manager Formation Professionnelle Continue (FPC) Tertiaire	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Déborah SHAIR	Manager Centre d'Etude de Langues	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Christine ROESGER	Chargée de Mission Centre d'Etude de Langues	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Céline VILLARET	Conseillère FPC	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elodie FERRIER	Conseillère FPC	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Stéphanie KASSABIAN	Conseillère FPC	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Hélène DELMAS	Assistante Spécialisée FPC	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Pierre CASTELAS	Assistante Spécialisée FPC	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nadia ROOKE	Assistante Spécialisée FPC	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Mélissa FLEURY	Assistante Spécialisée FPC	AG. 4 AG. 6		29/08/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Françoise BALSAN	Manager Néopolis	AG. 2 à AG. 4 AG. 6		24/05/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Cécile NOGIER	Assistante Spécialisée Néopolis	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Charly DERUDDER	Conseiller Formation Néopolis	AG. 4 AG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Kévin ROMELLOT	Enseignant-Formateur	AG. 6	Stagiaires, accompagnement des conventions de stages	05/09/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Alexandre BONNET	Manager Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF)	AG. 2 à AG. 6	Contrat de vente CFPF Contrat de prestation de service CFPF	06/10/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Claire NOUGUIER	Conseillère CFPF	AG. 4 AG. 6	Envoi de documentation Relations stagiaires et financeurs	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Roselène KHENCHOUCH	Assistante Spécialisée CFPF	AG. 4	Envoi de documentation Relations stagiaires et financeurs	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Dominique MICHEL	Enseignante-Formatrice CFPF	AG. 4 AG. 6	Envoi de documentation Relations stagiaires et financeurs Stagiaires, accompagnement des conventions de stages	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
David LARDAN	Enseignant-Formateur CFPF	AG. 6	Stagiaires, accompagnement des conventions de stages	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Thierry ISNARD	Enseignant-Formateur CFPF	AG 6	Stagiaires, accompagnement des conventions de stages	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Vincent PAGES	Enseignant-Formateur CFPF	AG. 6	Stagiaires,accompagnement des conventions de stages	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
François HRCEK	Enseignant-Formateur CFPF	AG. 6	Stagiaires,accompagnement des conventions de stages	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Jean-François LEGUIL	Enseignant-Formateur CFPF	AG. 6	Stagiaires,accompagnement des conventions de stages	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

2 – PASSATION DES MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRES, MARCHES SUBSEQUENTS & DSP (ET AUTRES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE), y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée (MP)

- MP. 1 Envoi des avis d'appel public à la concurrence, des rectificatifs, des avis d'attribution, des déclarations sans suite, d'infructuosité d'un marché négocié
- MP. 2 Signature des courriers de négociation avec les candidats
- MP. 3 Signature des convocations des Membres des différentes Commissions et Jurys de concours
- MP. 4 Signature du registre de dépôts
- MP. 5 Signature des procès-verbaux pour le choix du titulaire des marchés et leurs annexes (grilles d'analyse)
- MP. 6 Signature et envoi des courriers de rejet et d'acceptation des candidatures et des offres aux soumissionnaires (voie postale ou voie dématérialisée)
- MP. 7 Signature et notification de l'exemplaire unique du marché
- MP. 8 Signature du rapport de présentation du marché
- MP. 9 Signature de l'attribution du marché (acte d'engagement, bon de commande) dans la limite du montant maximum délégué, bon à tirer des marchés, bon de commande
- MP. 10 Signature et réalisation de tous les actes d'exécution des marchés et notamment les actes de sous-traitance, les ordres de service, les mises en demeure, les décomptes, l'application, l'exonération ou la réduction des pénalités, la résiliation du marché
- MP. 11 Signature des avenants inférieurs à 5 % du montant initial TTC du marché (dans la limite du montant maximum délégué) ainsi que des rapports de présentation de ces avenants
- MP. 12 Signature et réalisation de l'admission, du rejet, de la levée de réserve, de la réception partielle ou totale du marché, réception des travaux
- MP. 13 Signature de l'affermissement des tranches conditionnelles d'un marché
- MP. 14 Demande de compléments d'informations aux candidats
- MP. 15 Courrier aux prestataires en cas de problème dans l'exécution d'un marché
- MP. 16 Réception et attestation de la réception d'un dossier de candidatures et d'offres (par tous moyens)
- MP. 17 Envoi des dossiers de consultation des entreprises, des lettres de consultation et des renseignements complémentaires. Demande de devis par écrit en application de la procédure Achats
- MP. 18 Désignation des personnalités qualifiées membres des différentes Commissions (avis consultatif)

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Alain FONTE	Directeur Général	MP. 1 à MP. 2 MP. 5 à MP. 13 MP. 9 MP. 15 MP. 18	Jusqu'à 140 000 € HT pour la signature de l'attribution des marchés	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Pierre VULIN	Directeur Général Adjoint	MP. 1 à MP. 2 MP. 5 à MP. 13 MP. 9 MP. 15 MP. 18	Jusqu'à 140 000 € HT pour la signature de l'attribution des marchés	01/11/2023	Au plus tard le 31/03/2024
Estelle MATHIEU	1 ^{ère} Vice-Présidente	MP. 6 à MP. 13 MP. 15	En cas d'empêchement du Président GUIBERT Au-delà de 140 000 € HT pour la signature de l'attribution des marchés	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Céline MAGNEN	2 ^{ème} Vice-Présidente	MP. 6 à MP. 13 MP. 15	En cas d'empêchement de la 1 ^{ère} Vice-Présidente E. MATHIEU	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Michel DURAND	Président de la Commission Consultative des Marchés	MP. 3 à MP. 5 MP. 18		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sylvie LAHONDES	Responsable Ressources Humaines	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Frédéric MARCHAL	Responsable Centre de Pilotage Qualité et Relation Clients, Moyens Généraux, Gestion du Patrimoine et Port de Plaisance	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Jean-Marc AVANZINO	Chargé de Mission Qualité et Relation Clients	MP. 4 MP. 14 MP. 16		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Dominique LEFEBVRE	Assistant Moyens Généraux	MP. 12	Réception des travaux	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Steve RANC	Agent portuaire Port de Plaisance	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Réception des travaux	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Tristan ZAHRA	Agent portuaire Port de Plaisance	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Réception des travaux	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
xxx	Agent Portuaire Port de Plaisance	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Réception des travaux		Au plus tard le 31/12/2026
Stéphane COURTIER	Adjoint Port de Plaisance	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Réception des travaux	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Soraya KHODJA	Manager Formalités Création- Reprise-Transmission	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mélanie SIMON	Manager Performance de l'Entreprise	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 - MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Chantal GENEVOIS	Manager TPE/Commerce/Tourisme	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laurence GUILLAUD	Manager Salons	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mickaël WALCAK	Responsable Port de Commerce	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Jean-Claude BASSEYISSILA-RODIER	Chef d'Equipe Port de Commerce	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Réception des travaux	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Maria KOMANDER	Manager INEED/Pépinière	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laura GENEVET	Chargée de Mission INEED/Pépinière	MP. 14 MP. 16 à MP. 17		29/11/2021	Au plus tard le 12/10/2021
Aïda AISSANI	Chargée d'Accueil INEED/Pépinière	MP. 14 MP. 16 à MP. 17		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Thierry SANCHEZ	Directeur Général Adjoint	MP. 1 à MP. 2 MP. 5 à MP. 8 MP. 9 MP. 10 à MP. 13 MP. 15	Jusqu'à 800 € HT maximum	04/07/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Sandrine ALESSI	Animatrice Territoriale Réseaux Entreprises	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laurent CLEREL	Manager Ecobiz et Numérique	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Cécile MULATO	Responsable Communication et Economie Drômoise	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	01/04/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Eric ESCHALIER	Manager Centre de Formation des Apprentis (CFA)	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nathalie ARCESE-GUCCIARDI	Manager Formation Professionnelle Continue (FPC) Tertiaire	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Déborah SHAIR	Manager Centre d'Etude de Langues (CEL)	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 12 MP. 14 à MP. 17		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Françoise BALSAN	Manager Néopolis	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	24/05/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Alexandre BONNET	Manager Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF)	MP. 2 MP. 5 à MP. 6 MP. 9 MP. 12 MP. 14 à MP. 17	Jusqu'à 800 € HT maximum	06/10/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Thierry ISNARD	Enseignant-Formateur CFPF	MP. 2 MP. 14 MP. 17		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

3 – FINANCES (F)

DELEGATIONS DU PRESIDENT (FP)

- FP. 1 Déclarations de TVA, impôts et taxes
- FP. 2 Attestation de respect et de régularité des budgets
- FP. 3 Livres de caisse
- FP. 4 Visa des factures des fournisseurs → bons à payer
- FP. 5 Visa des factures des fournisseurs → bons à payer pour les demandes d'acomptes dans le cadre des marchés dépassant les 140 000 € HT
- FP. 6 Diverses déclarations liées aux contrats d'assurances
- FP. 7 Frais de déplacements

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Alain FONTE	Directeur Général	FP. 1 à FP. 2 FP. 4 à FP. 7		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Pierre VULIN	Directeur Général Adjoint	FP. 1 à FP. 2 FP. 4 à FP. 7		01/11/2023	Au plus tard le 31/03/2024
Elisabeth DOCHER	Attachée de Direction Assistante Expert RH	FP. 4		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sylvie LAHONDES	Responsable Ressources Humaines	FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Marine ATTOU	Responsable des Activités Administratives et Financières	FP. 1 FP. 3 FP. 7		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Denis ARGENTON	Comptable	FP. 1 FP. 3 FP. 7		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Lison GRASSANO	Chargée de mission Administration Générale	FP. 1 FP. 3 - FP. 7		01/07/2023	Au plus tard le 31/12/2026
Frédéric MARCHAL	Responsable Centre de Pilotage Qualité et Relation Clients, Moyens Généraux, Gestion du Patrimoine et Port de Plaisance	FP. 4 FP. 6 à FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Dominique LEFEBVRE	Assistant Moyens Généraux	FP. 4		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Camille BOLLAERT	Assistante spécialisée	FP. 4		13/06/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Steve RANC	Agent Portuaire Port de Plaisance	FP. 3		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Tristan ZAHRA	Agent Portuaire Port de Plaisance	FP. 3		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
xxx	Agent Portuaire Port de Plaisance	FP. 3			Au plus tard le 31/12/2026
Stéphane COURTIER	Adjoint Port de Plaisance	FP. 3		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Soraya KHODJA	Manager Formalités Création- Reprise-Transmission	FP. 3 à FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Mélanie SIMON	Manager Performance de l'Entreprise	FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Chantal GENEVOIS	Manager TPE/Commerce/Tourisme	FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Laurence GUILLAUD	Manager Salons	FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Mickaël WALCAK	Responsable Port de Commerce	FP. 3 à FP. 6 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Jean-Claude BASSEYISSILA- RODIER	Chef d'Equipe Port de Commerce	FP. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Emmanuelle COCQ	Assistante Port de Commerce	FP. 3		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mickaël BERNARD	Agent Portuaire Port de Commerce	FP. 3		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Maria KOMANDER	Manager INEED/Pépinière	FP. 3 à FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026
Thierry SANCHEZ	Directeur Général Adjoint	FP. 1 à FP. 2 FP. 4 FP. 6 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	04/07/2022 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Sandrine ALESSI	Animatrice Territoriale Réseaux Entreprises	FP. 3 à FP. 4		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laurent CLEREL	Manager Ecobiz et Numérique	FP. 4		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Cécile MULATO	Responsable Communication et Economie Drômoise	FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	01/04/2022 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Eric ESCHALIER	Manager Centre de Formation des Apprentis (CFA)	FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Nathalie ARCESE-GUCCIARDI	Manager Formation Professionnelle Continue (FPC) Tertiaire	FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Déborah SHAIR	Manager Centre d'Etude de Langues	FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	29/11/2021 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Françoise BALSAN	Manager Néopolis	FP. 3 à FP. 4 FP. 7	Caisse Néopolis Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	24/05/2022 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024
Alexandre BONNET	Manager Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF)	FP. 3 à FP. 4 FP. 7	Contre-signature A. FONTE Contre-signature P. VULIN	06/10/2022 01/11/2023	Au plus tard le 31/12/2026 31/03/2024

Octobre 2023

DELEGATIONS DU TRESORIER, ALAIN JOLIVET (FT)

- FT. 1 Fonctionnement des comptes
- FT. 2 Virement de compte à compte
- FT. 3 Transmission des ordres de virement et paiement en ligne
- FT. 4 Transmission des ordres de placement
- FT. 5 Transmission des ordres de prélèvement
- FT. 6 Placements et rémunération de trésorerie
- FT. 7 Paiement charges sociales et fiscales et attestation de prorata de TVA
- FT. 8 Paiement CCIR pour le versement des salaires pour le personnel mis à disposition
- FT. 9 Virements de salaires (Equipements + contrats aidés)
- FT. 10 Signature des chèques et virements
- FT. 11 Endossement de chèques
- FT. 12 Retrait d'espèces à la banque et à la Poste (règlement par mandat)
- FT. 13 Remise de chèques et d'espèces à la banque, retrait des chéquiers

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Romain SDAK	Trésorier-Adjoint	FT. 1 à FT. 13	Globale et en cas d'absence du Trésorier	24/05/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Marine ATTOU	Responsable des Activités Administratives et Financières	FT. 1 à FT. 13		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Denis ARGENTON	Comptable	FT. 1 à FT. 13		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Lison GRASSANO	Chargée de Mission Administration Générale	FT. 1 à FT. 13		01/07/2023	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

4 – SERVICES GENERAUX (SG)

SG. 1	Validation des commandes de fournitures de bureau sur le site du fournisseur
SG. 2	Commandes de produits divers (interne)
SG. 3	Accusés de réception des courriers recommandés / Collissimo / Chronoposts / Autres
SG. 4	Fiche d'intervention des prestataires
SG. 5	Bons de livraison / réception de matériel, colis ou marchandises / bons de sortie des produits
SG. 6	Permis de feu
SG. 7	Réception de documents provenant d'huissiers
SG. 8	Protocoles de sécurité
SG. 9	Plan de prévention
SG. 10	Légalisation des documents d'exportation devant être vendus à l'étranger

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Alain FONTE	Directeur Général	SG. 1 à SG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Pierre VULIN	Directeur Général Adjoint	SG. 1 à SG. 10		01/11/2023	Au plus tard le 31/03/2024
Elisabeth DOCHER	Attachée de Direction Assistante Expert RH	SG. 1 à SG. 4 SG. 7		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sylvie LAHONDES	Responsable Ressources Humaines	SG. 1 à SG. 3		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Frédéric MARCHAL	Responsable Centre de Pilotage Qualité et Relation Clients, Moyens Généraux, Gestion du Patrimoine et Port de Plaisance	SG. 1 à SG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Camille BOLLAERT	Assistante Spécialisée	SG. 1 à SG. 5		13/06/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Jean-Marc AVANZINO	Chargé de Mission Qualité et Relation Clients	SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Dominique LEFEBVRE	Assistant Moyens Généraux	SG. 1 à SG. 6 SG. 8 à SG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Frédérique MEGNANT	Chargée d'Accueil CCI Formation	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Steve RANC	Agent Portuaire Port de Plaisance	SG. 2 à SG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Tristan ZAHRA	Agent Portuaire Port de Plaisance	SG. 2 à SG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
	Agent Portuaire Port de Plaisance	SG. 2 à SG. 9			Au plus tard le 31/12/2026
Stéphane COURTIER	Adjoint Port de Plaisance	SG. 2 à SG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Soraya KHODJA	Manager Formalités - Création- Reprise-Transmission	SG. 1 à SG. 2 SG. 5 SG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Elena ROUSSILLON	Conseillère Formalités	SG. 3		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laure MAZOYER	Conseillère Formalités	SG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Angélique BOURGADE	Conseillère Formalités	SG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nathalie BAERENZUNG DIT BARON	Conseillère Formalités	SG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Magali TESTE	Conseillère Formalités	SG. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Anne MOREL	Conseillère Création-Reprise-Transmission	SG. 3 à SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mélanie SIMON	Manager Performance de l'Entreprise	SG. 1 à SG. 2 SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sandy DUMOUCHEL	Assistante	SG. 5		01/09/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Chantal GENEVOIS	Manager TPE/Commerce/Tourisme	SG. 1 à SG. 2		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Carine LAMERAND	Conseillère TPE/Commerce/Tourisme	SG. 3 à SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Antoine BERGERON	Conseiller TPE/Commerce/Tourisme	SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Véronique BRESSON	Conseillère TPE/Commerce/Tourisme	SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Théo SOUCHE	Conseiller Numérique TPE/Commerce/Tourisme	SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Claire BERTRAND	Chargée Relations Clientèle	SG. 5		01/09/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Laurence GUILLAUD	Manager Salons	SG. 1 à SG. 2 SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Christine PAIN	Chargée de Mission Salons	SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Valérie LAPIERRE	Chargée de Mission Salons	SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Véronique CUVATO	Chargée de Mission Salons	SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elodie LATOURRE	Chargée de Mission Salons	SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mickaël WALCAK	Responsable Port de Commerce	SG. 1 SG. 2 à SG. 9	Documents de réception des marchandises de bateaux fluvio-maritimes	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Jean-Claude BASSEYISSILA-RODIER	Chef d'Equipe Port de Commerce	SG. 2 à SG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Emmanuelle COCQ	Assistante Port de Commerce	SG. 2 à SG. 9		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mickaël BERNARD	Agent Portuaire Port de Commerce	SG. 3 SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Maria KOMANDER	Manager INEED/Pépinière	SG. 1 à SG. 8		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laura GENEVET	Chargée de Mission INEED/Pépinière	SG. 3 à SG. 6 SG. 8		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Aïda AISSANI	Chargée d'Accueil INEED/Pépinière	SG. 3 à SG. 6 SG. 8		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Thierry SANCHEZ	Directeur Général Adjoint	SG. 1 à SG. 10		04/07/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Sandrine ALESSI	Animatrice Territoriale Réseaux Entreprises	SG. 1 à SG. 7		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Laurent CLEREL	Manager Ecobiz et Numérique	SG. 1 à SG. 2 SG. 4 à SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Cécile MULATO	Responsable Communication et Economie Drômoise	SG. 1 à SG. 2 SG. 4 à SG. 5		01/04/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Eric ESCHALIER	Manager Centre de Formation des Apprentis (CFA)	SG. 1 à SG. 2 SG. 4 à SG. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Cinthia BERARD	Assistante Spécialisée CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Ouafika SCHOESER	Assistante Spécialisée CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Karine SABATINI	Assistante Spécialisée CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Aline BIETRIX	Chargée de relations apprenants/Entreprise CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Caroline POUPLARD	Chargée de relations apprenants/Entreprise CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	01/06/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Ange DURET	Chargée de relations apprenants/Entreprise CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	23/08/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Céline PAOLI	Enseignante formatrice CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Khalid KHOUBBANE	Enseignant formateur CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elisabeth REVOL	Enseignante formatrice CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mathilde ROUSSEL-PROT	Assistante Spécialisée Vie Scolaire CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Agnès IMBERT	Assistante Spécialisée Vie Scolaire CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	04/10/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Julie MAHALATCHIMY	Conseillère pédagogique CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Viviane KECHICHIAN	Assistante Spécialisée Vie Scolaire CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	01/03/2023	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Marianne SCOTTO	Chargée relation Apprenants/Entreprises EDC	SG. 3	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Louise RAVETTO	Assistante Spécialisée CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	21/03/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Corinne JOURDAN	Conseillère Entreprise CFA	SG. 3 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mathilde PISEDDU	Chargée relation Apprenants/Entreprises EDC	SG. 3	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Céline DELOCHE	Assistante Expert Formation	SG. 3 SG. 4 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Virginie FRANCOIS	Assistante spécialisée EDC	SG. 3 SG. 4 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nathalie ARCESE-GUCCIARDI	Manager Formation Professionnelle Continue (FPC) Tertiaire	SG. 1 à SG. 2 SG. 4 à SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Déborah SHAIR	Manager Centre d'Etude de Langues (CEL)	SG.1 à SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Hélène DELMAS	Assistante Spécialisée FPC	SG. 3 SG. 4 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Pierre CASTELAS	Assistante Spécialisée FPC	SG. 3 SG. 4 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nadia ROOKE	Assistante Spécialisée FPC	SG. 3 SG. 4 à SG. 5	Chronoposts et autres	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mélissa FLEURY	Assistante Spécialisée FPC	SG. 4 à SG. 5		29/08/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Françoise BALSAN	Manager Néopolis	SG. 1 à SG. 6		24/05/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Cécile NOGIER	Assistante Spécialisée Néopolis	SG. 3 SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Charly DERUDDER	Conseiller formation Néopolis	SG. 3 SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Alexandre BONNET	Manager Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF)	SG. 1 à SG. 9		06/10/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Claire NOUGUIER	Conseillère CFPF	SG. 3 à SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Dominique MICHEL	Enseignante-Formatrice	SG. 3 à SG. 5		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Roselène KHENCHOUC	Assistante Spécialisée CFPF	SG. 3		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

5 – RESSOURCES HUMAINES (RH)

RH. 1	Demandes préalables internes à l'embauche
RH. 2	Engagements, contrats de travail, avenants et assimilés, promotions, augmentations et changements de postes
RH. 3	Contrats d'intérim
RH. 4	Contrats de vacataires
RH. 5	Exercice du pouvoir disciplinaire à l'exclusion de la rupture de la relation de travail
RH. 6	Gestion et aménagement du temps de travail
RH. 7	Gestion des emplois et des compétences conformément à la GPEC mise en place au niveau national ou régional
RH. 8	Gestion des actions de formation professionnelle dans le cadre de la politique de formation établie par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région
RH. 9	Courriers de réponse aux candidatures
RH. 10	Attestations Ressources Humaines
RH. 11	Déclarations accidents du travail
RH. 12	Congés et RTT
RH. 13	Demande de billets de transports pour les Collaborateurs à titre personnel (SNCF, ...)
RH. 14	Formulaires pour les déplacements à l'étranger
RH. 15	Déclarations uniques d'embauche sur Internet des Collaborateurs SIC
RH. 16	Promotions des Collaborateurs SIC
RH. 17	Lettres de licenciement des Collaborateurs SIC
RH. 18	Certificats de travail des Collaborateurs SIC
RH. 19	Attestations Pôle Emploi de soldes de tous comptes des Collaborateurs SIC
RH. 20	Attestations de salaires (maladie, accident du travail, maternité) des Collaborateurs SIC
RH. 21	Déclarations sociales des Collaborateurs SIC
RH. 22	Régularisation des heures de travail des Collaborateurs SIC
RH. 23	Formulaires d'inscriptions aux formations des Collaborateurs SIC

Octobre 2023

Prénom et nom du délégué	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Alain FONTE	Directeur Général	RH. 1 à RH. 23		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Pierre VULIN	Directeur Général Adjoint	RH. 1 à RH. 23		01/11/2023	Au plus tard le 31/03/2024
Sylvie LAHONDES	Responsable Ressources Humaines	RH. 1 RH. 9 à RH. 15 RH. 19 à RH. 23		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elisabeth DOCHER	Attachée de Direction Assistante Expert RH	RH. 9 à RH 11 RH. 13 à RH. 15 RH. 19 à RH. 23		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Lison GRASSANO	Chargée de Mission Administration Générale	RH. 9 à RH 11 RH. 13 à RH. 15 RH. 19 à RH. 20 RH. 21 à RH. 22		01/07/2023	Au plus tard le 31/12/2026
Frédéric MARCHAL	Responsable Centre de Pilotage Qualité et Relation Clients, Moyens Généraux, Gestion du Patrimoine et Port de Plaisance	RH. 1 RH. 12 RH. 22		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Soraya KHODJA	Manager Formalités-Création- Reprise-Transmission	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mélanie SIMON	Manager Performance de l'Entreprise	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Chantal GENEVOIS	Manager TPE/Commerce/Tourisme	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Laurence GUILLAUD	Manager Salons	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mickaël WALCAK	Responsable Port de Commerce	RH. 1 RH. 12 – RH. 22		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
María KOMANDER	Manager INEED/Pépinière	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Thierry SANCHEZ	Directeur Général Adjoint	RH. 1 RH. 4 RH. 9 à RH. 15 RH. 18 à RH. 23		04/07/2022	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Cécile MULATO	Responsable Communication et Economie Drômoise	RH. 1 RH. 12		01/04/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Eric ESCHALIER	Manager Centre de Formation des Apprentis (CFA)	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nathalie ARCESE-GUCCIARDI	Manager Formation Professionnelle Continue (FPC) Tertiaire	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Déborah SHAIR	Manager Centre d'Etude de Langues (CEL)	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Françoise BALSAN	Manager Néopolis	RH. 1 RH. 12		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Alexandre BONNET	Manager Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF)	RH. 1 RH. 12		06/10/2022	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

6 – FORMATION INITIALE ET CONTINUE (FO)

- FO. 1 Conventions de formation
- FO. 2 Contrats et conventions de stage
- FO. 3 Conventions et contrats d'apprentissage
- FO. 4 Déclarations d'accidents des stagiaires, des élèves et étudiants
- FO. 5 Déclarations de présence PÔLE EMPLOI, ASP (Agence de Service et de Paiement) et autres entités

- FO. 6 Attestations de fin de stage ou de formation / diplômes
- FO. 7 Dossiers de demande de rémunération ASP (Agence de Service et de Paiement)
- FO. 8 Livrets scolaires
- FO. 9 Certificats de scolarité ou de formation
- FO. 10 Relevé d'absences
- FO. 11 Inscriptions au rectorat
- FO. 12 Formulaire d'aide entreprise/Région
- FO. 13 Bulletins de notes
- FO. 14 Documents des stagiaires sur les stages en entreprise
- FO. 15 Feuilles d'émargement Formateurs
- FO. 16 Convocations aux Conseils de Discipline

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Alain FONTE	Directeur Général	FO. 1 à FO. 16		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Pierre VULIN	Directeur Général Adjoint	FO. 1 à FO. 16		01/11/2023	Au plus tard le 31/03/2024
Soraya KHODJA	Manager Création/Reprise/Transmission	FO. 1 FO. 4 à FO. 6 FO. 10	Création/Reprise/Transmission	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mélanie SIMON	Manager Performance de l'Entreprise	FO. 1 à FO. 2 FO. 6	Formation Hygiène Permis d'Exploitation Pôle Emploi	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Sandy DUMOUCHEL	Assistante Spécialisée	FO. 5		01/09/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Marlène MOUVEROUX	Chargée d'Activité International	FO. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Fanny DEQUIDT	Conseillère Performance de l'Entreprise	FO. 6		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Chantal GENEVOIS	Manager TPE/Commerce/Tourisme	FO. 1 à FO. 2 FO. 6	Formation Hygiène Permis d'Exploitation Pôle Emploi	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Antoine BERGERON	Conseiller TPE/Commerce/Tourisme	FO. 5 à FO. 6 FO. 15	Formation Hygiène Permis d'Exploitation	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Claire BERTRAND	Chargée Relation Clientèle	FO. 5	Formation Hygiène Permis d'Exploitation	01/09/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Thierry SANCHEZ	Directeur Général Adjoint	FO. 1 à FO. 16		04/07/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Eric ESCHALIER	Manager Centre de Formation des Apprentis (CFA)	FO. 1 à FO. 16		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Cynthia BERARD	Assistante Spécialisée CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Ouafika SCHOESER	Assistante Spécialisée CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Karine SABATINI	Assistante Spécialisée CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Julie MAHALATCHIMY	Conseillère pédagogique CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Corinne JOURDAN	Conseillère Entreprise CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Louise RAVETTO	Assistante Spécialisée CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		21/03/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Aline BIETRIX	Chargée relation Apprenants/Entreprises CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Caroline POUPLARD	Chargée relation Apprenants/Entreprises CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		01/06/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Ange DURET	Chargée de relation Apprenants/Entreprises CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		23/08/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Céline PAOLI	Enseignante formatrice CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Khalid KHOUBBANE	Enseignant formateur CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Elisabeth REVOL	Enseignante formatrice CFA	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marianne SCOTTO	Chargée relation Apprenants/Entreprises EDC	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mathilde PISEDDU	Chargée relation Apprenants/Entreprises EDC	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Céline DELOCHE	Assistante Expert Formation	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Virginie FRANÇOIS	Assistante Spécialisée EDC	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nathalie ARCESE-GUCCIARDI	Manager Formation Professionnelle Continue (FPC) Tertiaire	FO. 1 à FO. 3 FO. 4 à FO. 16		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
Déborah SHAIR	Manager Centre d'Etude de Langues (CEL)	FO. 4 à FO. 10 FO. 15		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Christine ROESGER	Chargée de Mission Centre d'Etude de Langues	FO. 5 à FO. 6 FO. 9 à FO. 10 FO. 15		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Hélène DELMAS	Assistante Spécialisée FPC	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Marie-Pierre CASTELAS	Assistante Spécialisée FPC	FO. 5 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Nadia ROOKE	Assistante Spécialisée FPC	FO. 4 à FO. 6 FO. 10		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Mélissa FLEURY	Assistante Spécialisée FPC	FO. 4 à FO. 6 FO. 10		29/08/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Françoise BALSAN	Manager Néopolis	FO. 1 à FO. 16		24/05/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Cécile NOGIER	Assistante Spécialisée Néopolis	FO. 4 à FO. 7 FO. 10 à FO. 11		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Charly DERUDDER	Conseiller formation Néopolis	FO. 4 à FO. 15		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Alexandre BONNET	Manager Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF)	FO. 1 à FO. 15		06/10/2022	Au plus tard le 31/12/2026
Claire NOUGUIER	Conseillère CFPF	FO. 5 à FO. 6 FO. 10 à FO. 11		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Roselène KHENCHOUCH	Assistante Spécialisée CFPF	FO. 5 FO. 7 FO. 10 à FO. 11	Offres d'emploi et enquête de placement pour les stagiaires	29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
David LARDAN	Enseignant-Formateur CFPF	FO. 2 FO. 14		29/11/2021	Au plus tard le 13/01/2021
Vincent PAGES	Enseignant-Formateur CFPF	FO. 2 FO. 14		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

Prénom et nom du délégataire	Elu/Titre/Pôle	Acte	Modalités particulières	Date d'effet	Date de fin
François HRCEK	Enseignant-Formateur CFPP	FO. 14		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026
Jean-François LEGUIL	Enseignant-Formateur CFPP	FO. 2 FO. 14		29/11/2021	Au plus tard le 31/12/2026

Octobre 2023

26_DDETS_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

26-2023-12-28-00005

Récépissé de déclaration d'activité
RUBCIC-DJENIZIAN LUCAS à
Saint-Paul-les-Châteaux

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION N°
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE
ENREGISTRÉ SOUS LE N° SAP978186989**

Le préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Drôme, le **15/09/2023** par M. RUBCIC-DJENIZIAN Lucas en qualité de Gérant pour l'organisme **RUBCIC-DJENIZIAN LUCAS** dont l'établissement principal est situé 610 RTE DE LA GARDE ADHEMAR 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX et enregistré sous le **N° SAP978186989** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire, qui peuvent être exercées sur tout le territoire national :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent **à compter du 15/09/2023**.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 28/12/2023

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale adjointe
de la DDETS

SIGNE

Dominique CROS

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de la Drôme ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du le Tribunal Administratif par voie électronique à www.telerecours.fr ou par voie postale à Tribunal Administratif - 2, Place de Verdun - B. P. 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

26_DDETS_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

26-2023-12-20-00006

Récépissé de déclaration d'activité BERNA
MELANIE à Malissard

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION N°
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE
ENREGISTRÉ SOUS LE N° SAP953160900**

Le préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Drôme, le **01/12/2023** par Mme BERNA Mélanie en qualité de Gérant pour l'organisme **BERNA MELANIE** dont l'établissement principal est situé 3 ALLEE DU GRAND ROUSSET 26120 MALISSARD et enregistré sous le **N° SAP953160900** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire, qui peuvent être exercées sur tout le territoire national :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à **compter du 01/12/2023**.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 20/12/2023

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale adjointe
de la DDETS

SIGNE

Dominique CROS

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de la Drôme ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du le Tribunal Administratif par voie électronique à www.telerecours.fr ou par voie postale à Tribunal Administratif - 2, Place de Verdun - B. P. 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

26_DDETS_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

26-2023-12-21-00011

Décision de subdélégation de signature à des
agents de la DDETS de la Drôme

**Décision de subdélégation de signature à des agents de la direction
départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme**

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Drôme, M. Thierry DEVIMEUX ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2021-03-29-00001 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 nommant Mme Pascale MATHEY, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2023-12-15-00003 du 15 décembre 2023 portant délégation de signature à Mme Pascale MATHEY, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme ;

D E C I D E

Section 1 : Compétences administratives générales

Article 1er : Conformément à l'article 10 de l'arrêté n° 26-2023-12-15-00003 du 15 décembre 2023 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Pascale MATHEY, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme, de M. Pierre-Emmanuel CANO, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme et de Mme Dominique CROS, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme, subdélégation de signature est accordée aux agents désignés, ci-après, dans les conditions suivantes :

- Mme Eléonore DUBOIS DI MACARIO, attachée principale d'administration, pour les attributions et compétences du pôle Insertion sociale et politiques de solidarités, à l'exception des courriers relatifs à la tarification des établissements ;

33 avenue de Romans - 70 avenue de la Marne
26000 VALENCE
Tél. : 04 26 52 22 80
Mél : ddets@drôme.gouv.fr
www.drôme.gouv.fr

et dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Isabelle BÖGELMANN, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service Entrée dans le parcours résidentiel et intégration, pour les attributions de ce service,
- M. Serge BORDALA, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service Accès aux droits des personnes fragiles, pour les attributions de ce service,
- M. Albert STEFANO, attaché d'administration, chef du service Accès et maintien dans le logement.

Article 2 : Sont exclus de la subdélégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus, les actes, documents et décisions visés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 26-2023-12-15-00003 du 15 décembre 2023 qui restent soumis à la signature du préfet.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre-Emmanuel CANO, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme et de Mme Dominique CROS, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme, subdélégation est donnée à M. Serge BORDALA, chef du service Accès aux droits des personnes fragiles, à l'effet de signer l'ensemble des actes liés à la gestion du conseil médical.

Subdélégation de signature est accordée à M. Kamel LAÏB, adjoint administratif, et M. Stéphane BOREL, secrétaire administratif, à l'effet de signer les courriers strictement liés aux affaires courantes relevant du secrétariat du conseil médical.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre-Emmanuel CANO, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme et de Mme Dominique CROS, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme, subdélégation de signature à :

- Mme Béatrice YOUMBI, attachée principale d'administration, cheffe du pôle insertion professionnelle et politiques de l'emploi, pour les domaines K, L, M et N ;
- Mme Brigitte CUNIN, directrice adjointe du travail, cheffe au pôle travail, responsable du service accompagnement et relations du travail, pour les domaines B, C, F et G ;
- M. Farid TOUHLALI, inspecteur du travail, chargé de mission sur l'accompagnement des mutations économiques, pour les domaines K1, K2 et K3 ;
- Mme Myriam BOUZOUIRA, attachée d'administration, chargée de mission sur l'accompagnement des mutations économiques, pour les domaines K1, K2 et K3.

Section 2 : Compétences d'ordonnement secondaire

Article 5 : Conformément à l'article 10 de l'arrêté n° 26-2023-12-15-00003 du 15 décembre 2023 susvisé, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour réaliser les opérations relevant des BOP métiers dans les applications informatiques de l'État Chorus formulaires, en qualité de saisisseurs sur Chorus formulaires :

- pour le BOP 104 – Intégration et accès à la nationalité française – Actions 12 et 15,
 - M. Lionel MARTINON, attaché d'administration,
 - Mme Eveline MARTIN, secrétaire administrative,
 - Mme Audrey COINDET, attachée d'administration ;
- pour le BOP-129 - lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
 - Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative ;
 - Mme Céline MONNIER, secrétaire administrative.

33 avenue de Romans - 70 avenue de la Marne
26000 VALENCE
Tél. : 04 26 52 22 80
Mél : ddets@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

- pour le BOP 129 - coordination du travail gouvernemental,
M. Kamel LAIB, adjoint administratif principal.
- pour le BOP 135 – Urbanisme, territoires et amélioration du parc – Actions 1-13 et 05-10,
M. Sébastien CARROT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- pour le BOP 157 – Handicap et dépendance
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative ;
Mme Céline MONNIER, secrétaire administrative.
- pour le BOP 177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables,
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative,
Mme Audrey COINDET, attachée d'administration,
Mme Eveline MARTIN, secrétaire administrative,
M. Lionel MARTINON, attaché d'administration ;
Mme Sophie ALPHONSE, secrétaire administrative ;
Mme Céline MONNIER, secrétaire administrative.
- pour le BOP 183 – Protection maladie – Action 2,
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative ;
Mme Céline MONNIER, secrétaire administrative.
- pour le BOP 303 – Immigration et Asile – Action 2,
M. Lionel MARTINON, attaché d'administration,
Mme Eveline MARTIN, secrétaire administrative,
Mme Audrey COINDET, attachée d'administration ;
- pour le BOP 304 - Inclusion sociale et protection des personnes,
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative ;
Mme Céline MONNIER, secrétaire administrative.
- pour le BOP 364 – Plan de relance – Action 08,
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative,
Mme Eveline MARTIN, secrétaire administrative.
Mme Céline MONNIER, secrétaire administrative.

Les dépenses liées aux BOP métiers sont validées dans Chorus formulaires, par Mme Eléonore DUBOIS-DI MACARIO. En cas d'absence de Mme DUBOIS-DI MACARIO, la validation est effectuée par Mme Sylvie SINA, contrôleur du travail et en cas d'absence de celle-ci, par M. Denis GASIERO, adjoint administratif.

En cas d'absences simultanées de Mme DUBOIS-DI MACARIO, de Mme SINA et de M. GASIERO :

- Mmes Eveline MARTIN, Audrey COINDET et Sophie ALPHONSE valideront à tour de rôle les demandes de subventions du service Entrée dans le parcours résidentiel et intégration pour les BOP 104, 177 et 303 ;
- Mmes Céline MONNIER et Fabienne BRUN valideront les demandes de subventions du service Accès au droit des personnes fragiles pour les BOP 129, 157, 183 et 304 ;

33 avenue de Romans - 70 avenue de la Marne
26000 VALENCE
Tél. : 04 26 52 22 80
Mél : ddets@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

- dans le cas d'absences simultanées au sein d'un de ces deux services, la validation de subvention d'un service sera réalisée par l'une des personnes citées ci-dessus de l'autre service.

Article 6 : Les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que tous les actes ou correspondances relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le Préfet,
et par subdélégation
suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois suivant sa publication, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr. Tout recours préalable, gracieux ou hiérarchique ou devant une juridiction incompétente n'interrompt pas ce délai.

Article 8 : La décision de subdélégation à des agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme du 2 novembre 2023 est abrogée.

Article 9 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Valence, le 21 décembre 2023

La directrice,

SIGNE

Pascale MATHEY

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2023-12-26-00001

AP portant dérogation aux dispositions de l'article L 411-1 du code de l'environnement pour la capture ou l'enlèvement, la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées par Drôme Ardèche Immobilier dans le cadre du projet de lotissement du Lavandin sur la commune de Chabeuil



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
EN DATE DU
PORTANT DÉROGATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.411-1 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT, LA DESTRUCTION ET LA
PERTURBATION INTENTIONNELLE DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES,
LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DES SITES DE REPRODUCTION OU
D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
PAR DRÔME ARDÈCHE IMMOBILIER DANS LE CADRE DU PROJET DE LOTISSEMENT DU LAVANDIN
SUR LA COMMUNE DE CHABEUIL

Le Préfet
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-19-2 et suivants, L.163-5, L.411-1, L.411-1A, L.411-2 et R.411-6 à R.411-14 ;

VU l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté interministériel du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

VU la demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement, la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées (Cerfa n° 13 616*01) et pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (Cerfa n° 13 614*01) déposée le 16 septembre 2022 par Drôme Ardèche Immobilier dans le cadre du projet de lotissement du Lavandin sur la commune de Chabeuil ;

VU l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 19 juin 2023 ;

VU les compléments apportés par le pétitionnaire en date du 28 juillet 2023, en réponse à cet avis ;

VU l'absence d'observation du public à l'issue de la mise en œuvre de la procédure de participation du public par le biais de la mise en ligne de la demande sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes du 1^{er} au 15 août 2023 ;

VU le projet d'arrêté transmis en date du 20 octobre 2023 au pétitionnaire et la réponse apportée en date du 6 novembre 2023 ;

VU le rapport de la DREAL en date du 6 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT :

– que le projet permet de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Programme local de l'habitat (PLH) 2018 - 2023 de la commune de Chabeuil (construction annuelle moyenne de 44 nouveaux logements par an) en créant 33 à 35 nouveaux logements ;

– que le projet permet par là de répondre au manque de logements sociaux constaté sur la commune de Chabeuil (9,90 %) en proposant 60 % de logement social dans sa programmation, soit 21 à 22 logements sociaux ; de favoriser ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle en diversifiant la gamme d'habitat ; et de contribuer à l'atteinte de l'objectif de construction de 360 logements sociaux à

l'horizon 2026 sur la commune de Chabeuil ;

– que le projet répond par conséquent à des raisons impératives d'intérêt public majeur ;

CONSIDÉRANT :

– que le projet se situe en zone AUa (zone à urbaniser à vocation d'habitat) du Plan Local d'Urbanisme de la commune et s'inscrit au sein du tissu urbain actuel, entre un lotissement existant et une ancienne friche industrielle ;

– que parmi les six sites potentiels et les trois scénarios étudiés pour l'implantation de lotissements à l'échelle de la commune de Chabeuil, il ressort de l'analyse multi-critères réalisée que le site retenu est le mieux dimensionné (voie d'accès au lotissement, surface supérieure à un hectare pour répondre aux conditions du PLU, enjeux naturalistes proportionnés (présence diffuse de l'Azuré du serpolet, milieux anthropisés), maîtrise foncière des parcelles possible) pour accueillir le projet ;

– que toutes les mesures pertinentes de suppression et de limitation des impacts ont été envisagées et sont retenues dans le présent arrêté ;

– qu'il n'existe, par conséquent, aucune solution alternative de moindre impact à la destruction des espèces et des habitats d'espèces tel qu'envisagé ;

CONSIDÉRANT :

– que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle compte tenu des mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre, telles que détaillées ci-après (article 3) ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION ET OBJET

Dans le cadre du projet de lotissement du Lavandin sur la commune de Chabeuil, Drôme Ardèche Immobilier, dénommé ci-après « le bénéficiaire », représenté par son directeur général, Lionel GRESSE, domicilié La Rotonde, 85 allée du Merle, 26 500 Bourg-lès-Valence, est autorisé, ainsi que ses éventuels mandataires opérant dans le cadre de l'exécution des prescriptions du présent arrêté, à :

- capturer ou enlever, détruire et perturber intentionnellement des spécimens d'espèces animales protégées,
- détruire, altérer ou dégrader des sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées,

tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

ESPÈCES ANIMALES Nom commun et nom scientifique	Capture ou enlèvement de spécimens	Destruction de spécimens	Perturbation intentionnelle de spécimens	Destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos
REPTILES				
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	X	X	X	
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	X	X	X	X
INSECTE				
Azuré du Serpolet (<i>Phengaris arion</i>)	X	X	X	X
MAMMIFÈRE				
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	X	X	X	X
OISEAUX				
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	X	X	X	

ESPÈCES ANIMALES Nom commun et nom scientifique	Capture ou enlèvement de spécimens	Destruction de spécimens	Perturbation intentionnelle de spécimens	Destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba alba</i>)	X	X	X	
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	X	X	X	
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	X	X	X	
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	X	X	X	
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	X	X	X	
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	X	X	X	
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	X	X	X	

Le bénéficiaire s'assure du respect de l'ensemble des obligations qui lui sont faites de la part de l'ensemble des intervenants sur les chantiers concernés par la présente dérogation.

ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE DE LA DÉROGATION

Le bénéficiaire se conforme strictement au périmètre défini en annexe I du présent arrêté.

ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS

Le bénéficiaire ainsi que ses éventuels mandataires opérant dans le cadre de l'exécution des prescriptions du présent arrêté respectent les engagements pris dans le dossier de demande de dérogation et ses compléments, sous réserve des dispositions suivantes :

- **Mesures d'évitement des impacts**

ME1. Préservation de deux bandes en friche

Les secteurs suivants, localisés sur la cartographie en annexe II, sont évités et mis en défens :

- une bande de 5 m de large sur 68 m de long, soit 350 m², le long du chemin des Viguières ;
- une bande de 7 m de large sur 30 m de long, soit 210 m², en frange ouest du projet.

Le balisage de ces secteurs est réalisé préalablement au démarrage des travaux par l'écologue en charge de la coordination et du suivi environnemental des travaux. Le passage d'engins de chantier, le remaniement des sols et le stockage de matériaux sont interdits sur ces secteurs.

En phase d'exploitation, ces secteurs sont entretenus par une fauche annuelle ou biennale tardive afin de préserver leur caractère de friche sur toute la durée d'exploitation du projet.

Un panneau d'information est implanté aux environs de ces secteurs au terme des aménagements pour préciser les enjeux de la gestion de ces parcelles pour la préservation de l'Azuré du Serpolet.

ME2. Préservation de trois arbres

Les trois arbres identifiés sur les cartographies en annexe III, sont préservés durant la phase travaux et pendant toute la durée de vie du projet.

Les prescriptions suivantes sont respectées :

- les troncs des arbres sont protégés en phase travaux ;
- les racines des arbres sont préservées pour ne pas déstabiliser les arbres. Une mise en défens est mise en place en cas d'impacts potentiels sur les racines ;
- les branches gênantes peuvent être taillées entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars.

En phase d'exploitation, les arbres sont intégrés dans le schéma de trame verte de la commune de Chabeuil, de sorte que leur abattage soit proscrit. En cas de dépérissement d'un des arbres, celui-ci est remplacé.

- **Mesure de réduction des impacts**

MR1. Défavorabilisation du site

Avant le démarrage du chantier, entre le 15 mars et le 15 septembre ou aux autres périodes de l'année après constat de l'écologue attestant de l'absence d'espèces protégées, l'ensemble des habitats propices (foins, buissons, palettes, plaques, dalles bétons, encombrants, etc.) au Hérisson d'Europe et à la Couleuvre verte et jaune est retiré de l'emprise des travaux.

Ces opérations sont encadrées par un écologue, qui en valide la date, précise les modalités de nettoyage et de débroussaillage du site et s'assure de l'absence d'individus avant le déplacement des habitats.

MR2. Création d'une trame verte au sein du lotissement

Des haies (à 2 ou 3 rangs) sont plantées sur le site du projet sur un linéaire total de 170 m, comme localisé sur la cartographie en annexe IV, dès les premières phases du chantier.

L'approvisionnement en arbres et arbustes destinés à la plantation s'effectue avec des pépiniéristes labellisés « végétal local » ou équivalent. Les essences indigènes retenues sont adaptées aux caractéristiques du site.

Les plantations sont réalisées entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

Pour les haies à 2 rangs : les plantations sont réalisées en quinconce sur 2 rangées espacées de 1 mètre maximum avec un espacement de 1 mètre maximum dans la ligne de plantation.

Pour les haies à 3 rangs : les plantations sont réalisées sur 3 rangées espacées de 1 mètre maximum avec un espacement de 1 mètre ou 1,5 m maximum dans la ligne de plantation.

Les espèces plantées sont variées (minimum de 6 espèces par haie) avec la présence de strates arborées, arbustives et herbacées de manière à augmenter la diversité, créer un maximum d'habitats et maximiser l'étalement de la période de fructification de la haie (nourrissage).

Le séquençage ne doit pas être régulier afin d'éviter l'aspect artificiel de la haie. Les arbres de haut jet sont espacés d'une distance comprise entre 8 et 16 mètres. En lisière de haie, une bande enherbée de 1,5 mètre est conservée (*a minima* d'un côté) afin d'assurer les fonctions biologiques de toutes les espèces fréquentant la haie.

Les plantations sont arrosées et protégées à l'aide d'un paillage naturel (pas de géotextile, plastique proscrit).

Aucun entretien de taille n'est réalisé sur les plantations avant cinq ans. Ensuite, l'entretien de taille est effectué annuellement en hiver (entre décembre et février et hors période de gel) durant toute la durée de l'exploitation du site sur les haies plantées sur l'espace public (linéaire de 30 m). Sur les espaces privés, sur lesquels un linéaire de 140 m de haie est planté (parmi les 170 m linéaires), l'entretien est assuré par les propriétaires des lots concernés en respectant les mêmes prescriptions.

Les plants morts sont remplacés par le bénéficiaire le cas échéant les deux premières années après leur plantation.

Afin de renforcer l'intérêt écologique et l'attrait des espaces verts publics au sein du lotissement (en dehors des lots privatifs de l'opération) pour la faune et la flore, différentes mesures sont mises en œuvre :

- les espaces herbacés sont gérés de manière extensive, en réalisant au moins une fauche tardive de la végétation (au plus tôt fin juin) et au plus deux fauches par an (juin et septembre) ;
- la hauteur de fauche est comprise entre 7 et 10 cm ;
- les résidus de fauche sont laissés sur place 2 à 3 jours avant export ;
- l'emploi de désherbants et autres produits phytosanitaires pour l'entretien de la végétation est proscrit.

La gestion de ces espaces est réalisée par le bénéficiaire sur toute la durée d'exploitation du projet.

Les mesures en faveur de l'Azuré du Serpolet (évitement des bandes en friche, gestion des espaces herbacés) et les prescriptions d'entretien des haies sont mentionnées dans les actes de vente des lots.

Un Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) est élaboré pour rappeler l'ensemble des engagements pris par le bénéficiaire en matière de bonne tenue du lotissement, de conservation des espèces et de gestion du lotissement. Ce CCCT est déposé dans l'acte de dépôt des pièces du lotissement à signer par-devant notaire du programme.

MR3. Récupération de bottes d'origan et des sols

A *minima* 7 bottes d'origan de 0,215 m³ (0,36 m²) chacune (avec le sol complet sur 60 cm de profondeur) ainsi que des plaques de sols (250 m²) identifiées favorables à l'Azuré du Serpolet dans le

cadre de l'état initial du site sont récupérés sur une portion de l'emprise du projet, identifiée en annexe V, et transplantés dans un délai de 24 h sur le talus à l'extrémité nord du site de compensation (parcelle XR 0084), identifié en annexe VIII.

Les bottes d'origan sont prélevées à l'aide d'un godet et transportées en camion benne en prenant soin de ne pas les empiler.

Les plaques sont prélevées à l'aide d'un godet et transportées en camion benne. L'empilement est accepté sur une hauteur de moins de 1,2 m.

La transplantation des sols est réalisée entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars.

L'identification des bottes d'origan à prélever et le balisage du secteur transplanté est réalisé, préalablement au démarrage des travaux, par l'écologue en charge de la coordination et du suivi environnemental des travaux. L'écologue identifie et balise également les placettes de dépôt sur la parcelle XR 0084 (cf. mesure MC1).

MR4. Perméabilité des limites séparatives à la petite faune

Lest prescriptions suivantes sont respectées :

– l'objectif suivant « rendre perméables les clôtures des parcelles par des dispositifs adaptés (ouvertures, surélévation) » est inscrit dans le règlement intérieur du lotissement par l'intermédiaire d'un permis d'aménager modificatif ;

– les ouvrages des espaces publics sont franchissables par la petite faune. Les clôtures mises en place respectent les dispositions suivantes :

– entre les lots privés, les clôtures présentent des mailles de l'ordre de 12 x 15 cm *a minima* ou des ouvertures de 20 x 20 cm à intervalles réguliers (tous les 10 m) ;

– entre les lots privés et l'espace public, les clôtures présentent des passages *a minima* de 15 x 20 cm (tous les 10 m).

En cas d'utilisation de poteaux, les ouvertures sont obturées.

Ces prescriptions sont inscrites dans le Permis d'Aménager Modificatif, dans les actes de vente des lots et dans le Cahier des Charges de Cession de Terrain remis et signé par chaque acquéreur de lot, et déposé dans l'acte de dépôt des pièces du lotissement à signer par-devant notaire du programme.

MR5. Préservation de plants d'origan lors de la pose des clôtures

Les pieds d'Origan situés en limite du lot 8, comme localisé sur la cartographie en annexe VI, sont préservés en phase de travaux. Avant le démarrage des travaux, les pieds d'Origan sont balisés et les clôtures posées en début de chantier afin de protéger les pieds d'Origan tout au long des travaux.

Le balisage de ces pieds est réalisé par l'écologue en charge de la coordination et du suivi environnemental des travaux.

MR6. Adaptation des périodes de travaux à la biologie des espèces

Les travaux de terrassement, de débroussaillage et la coupe des arbres sont réalisés entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars.

Le démantèlement de la ruine et du hangar est réalisé entre le 15 février et le 15 novembre.

L'étrépage du sol est réalisé entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars.

MR7. Gestion des espèces exotiques envahissantes

Durant la phase chantier, des opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont réalisées, notamment sur les espèces suivantes : *Buddleia de David (Buddleja davidii)*, *Ambrosie à feuille d'Armoise (Ambrosia artemisiifolia)*, *Séneçon du Cap (Senecio inaequidens)* et *Renouée du Japon (Reynoutria japonica)*. L'écologue en charge de la coordination et du suivi environnemental des travaux définit les protocoles d'éradication des espèces et veille à leur bonne mise en oeuvre.

● **Mesure de compensation**

MC1. Conversion d'une culture en habitat favorable à l'Azuré du Serpolet

L'objectif de cette mesure est de créer un milieu favorable à l'Azuré du Serpolet en favorisant l'installation de l'Origan et de la fourmi *Myrmica sabuleti*.

Les opérations suivantes sont réalisées sur la parcelle XR 0084, localisée en annexe VIII, d'une surface d'environ 3 560 m² :

- la terre des terrassements de l'emprise du projet, et notamment celle constituant un l'habitat favorable à l'Azuré du Serpolet et aux fourmilières, est récupérée (mesure MR3) et implantée sur le talus à l'extrémité nord de la parcelle afin de créer un merlon de 80 cm à 1 m de haut avec une faible pente (1 pour 8) sur la face exposée au sud et une forte pente (1 pour 3) sur la face exposée au nord ;
- sur la face exposé au nord, une haie vive sur 50 m de long, en continuité de celle du verger, partant du sommet du merlon et allant jusqu'au fossé, est plantée ;
- afin de séparer la parcelle de compensation du reste des parcelles cultivées en monoculture, une haie de 50 m linéaire est plantée le long de la limite sud de la parcelle.

L'approvisionnement en arbres et arbustes destinés à la plantation des haies s'effectue avec des pépiniéristes régionaux labellisés « végétal local » ou équivalent. Les essences indigènes retenues sont adaptées aux caractéristiques du site.

Les plantations sont réalisées entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, et au plus tard au cours du mois qui précède le démarrage des travaux de viabilisation des lots du lotissement.

Pour les haies à 2 rangs : les plantations sont réalisées en quinconce sur 2 rangées espacées de 1 mètre maximum avec un espacement de 1 mètre maximum dans la ligne de plantation.

Pour les haies à 3 rangs : les plantations sont réalisées sur 3 rangées espacées de 1 mètre maximum avec un espacement de 1 mètre ou 1,5 m maximum dans la ligne de plantation.

Les espèces plantées sont variées (minimum de 6 espèces) avec la présence de strates arborées, arbustives et herbacées de manière à augmenter la diversité, créer un maximum d'habitats et maximiser l'étalement de la période de fructification de la haie (nourrissage).

Le séquençage ne doit pas être régulier afin d'éviter l'aspect artificiel de la haie. Les arbres de haut jet sont espacés d'une distance comprise entre 8 et 16 mètres.

Les plantations sont arrosées et protégées à l'aide d'un paillage naturel (pas de géotextile, plastique proscrit).

Aucun entretien de taille n'est réalisé sur les plantations avant cinq ans. Ensuite, l'entretien de taille est effectué annuellement en hiver (entre décembre et février et hors période de gel).

Les plants morts sont remplacés le cas échéant les deux premières années.

Le reste de la parcelle est une prairie de fauche ponctuée de quelques buissons créant ainsi un milieu favorable à la fourmi *Myrmica sabuleti*. Une fauche tardive ou très précoce (d'octobre à mars) avec export est réalisée tous les 2 ans.

Une fauche tardive du merlon avec export est réalisée tous les 4 ans, entre octobre et mars.

Le démarrage de la gestion en fauche tardive sur le site est initié au plus tard au cours du mois qui précède le démarrage des travaux de viabilisation des lots du lotissement.

La gestion de la parcelle est assurée pendant 50 ans.

L'acte de prêt à usage signé est transmis à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (pôle préservation des milieux et des espèces) au plus tard le 1^{er} juillet 2024.

• Mesure d'accompagnement

MA1. Encadrement écologique en phase chantier

Un écologue est chargé de contrôler la bonne réalisation du chantier et des mesures à mettre en place par des visites régulières de chantier. Des comptes-rendus sont réalisés suite à ces visites et transmis à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (pôle préservation des milieux et des espèces), au plus tard un mois après les visites.

L'écologue :

- anime une réunion de lancement et de sensibilisation sur site. L'objectif est de localiser in situ et d'expliquer au chef de chantier et aux différentes entreprises les enjeux écologiques du site que l'opérateur s'est engagé à respecter ;
- vérifie le respect des emprises et le balisage préalable des secteurs d'intérêt écologique ;
- s'assurer du respect des dates de démarrage pour les phases de travaux sensibles ;
- vérifie la bonne mise en œuvre des aménagements écologiques au sein du projet ;
- coordonne le transfert de l'habitat favorable à l'Azuré du Serpolet sur la parcelle de compensation.

La propreté des engins à l'entrée du chantier est contrôlée afin d'éviter la propagation d'espèces végétales invasives, et le bon état mécanique des engins de chantier (absence de fuites d'huile, etc.) est vérifié. Tous les matériaux présents sur ces engins (terres, végétaux, copeaux, etc.) que ce soit sur les carrosseries, les chenilles ou pneus, les lames, les godets, etc. sont retirés.

- **Mesure de suivi**

- **MS1. Suivi de la mesure compensatoire**

Un suivi de la population d'Azuré du Serpolet avec *a minima* 2 visites en juin et en juillet est réalisé sur la parcelle de compensation aux années N+1, N+3 et N+5 (N étant l'année de fin des travaux).

Ces prospections visent principalement la population d'Azuré du Serpolet, des fourmis (*Myrmica sabuleti*) ainsi que la prévention et l'éradication des espèces exotiques envahissantes. Les suivis visent également les autres espèces protégées et/ou à enjeu local de conservation en se basant sur les résultats des études écologiques réalisées lors de l'état initial du site (état de référence) afin d'identifier la suffisance des mesures.

Une visite de la parcelle compensatoire est réalisée aux années N+10, N+15, N+25 et N+35 (N étant l'année de fin des travaux) pour s'assurer du bon état de la parcelle de compensation et des aménagements écologiques associés. A ce titre, il est notamment vérifié que le talus et la haie sont en bon état écologique et que la prairie fait l'objet d'une gestion extensive adaptée.

Les suivis sont conduits à l'aide de protocoles aisément reproductibles et permettant la comparaison des données dans le temps. Des préconisations sont émises en cas de constat de dysfonctionnement.

Les résultats de ces suivis sont transmis, pour chaque année de suivi mentionnée ci-dessus, à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (pôle préservation des milieux et des espèces) au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

- **Fourniture de données**

Les mesures de compensations sont géolocalisées et, conformément à l'article 69 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, sont mises à disposition du public au travers d'une plateforme dédiée. Le maître d'ouvrage fournit aux services compétents de l'État toutes les informations nécessaires au renseignement de cet outil par ces services dans un délai de 3 mois suivant la notification de l'arrêté de dérogation. Le maître d'ouvrage fournit, *a minima*, les données vectorielles des mesures compensatoires. Il peut également joindre les données relatives aux mesures d'évitements, de réductions et d'accompagnements. Ces données sont projetées dans le système de coordonnées de référence RGF93 (Lambert-93) et être compatibles avec la bibliothèque GDAL/OGR (préférentiellement les formats ESRI Shapefile ou MapInfo). Elles sont conformes aux données présentées dans le dossier de dérogation et ses éventuels avenants visés par cet arrêté. Les différentes entités vectorielles (polygones, polylignes et points) se voient affecter, *a minima*, les champs id (nombre entier réel 64 bits) et nom (texte de caractères). La donnée attributaire du champ nom d'une entité correspond à l'intitulé de la mesure telle que décrite dans le présent arrêté.

Le bénéficiaire contribue à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel via le téléservice dédié au dépôt légal des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre du présent arrêté.

On entend par données brutes de biodiversité les données d'observation de taxons, d'habitats d'espèces ou d'habitats naturels, recueillies par observation directe, par bibliographie ou par acquisition de données auprès d'organismes détenant des données existantes.

ARTICLE 4 : DURÉE DE VALIDITÉ DE LA DÉROGATION

La dérogation est accordée pendant toute la durée des travaux, à compter de la date de signature du présent arrêté.

La mesure de compensation est mise en œuvre durant 50 ans.

Les suivis sont mis en œuvre selon la durée prescrite à la mesure MS1.

ARTICLE 5 : MESURES CORRECTIVES ET COMPLÉMENTAIRES

Si les suivis prévus à l'article 3 mettent en évidence une insuffisance des mesures prescrites pour garantir le maintien dans un bon état de conservation des espèces protégées concernées, le bénéficiaire est tenu de proposer des mesures correctives et des mesures compensatoires complémentaires qui sont soumises à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes pour validation. Le Préfet fixera, s'il y a lieu, des prescriptions complémentaires.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS

Conformément aux dispositions de l'article R.411-10-2, toute modification ne présentant pas un caractère substantiel est portée par le bénéficiaire de la dérogation à la connaissance de l'autorité administrative compétente, avant sa réalisation, avec tous les éléments d'appréciation. Celle-ci peut imposer toute prescription complémentaire nécessaire au respect des dispositions de l'article L.411-2 à l'occasion de ces modifications.

Conformément aux dispositions de l'article R.411-10-1, toute modification substantielle d'une activité, d'une installation, d'un ouvrage ou de travaux ayant bénéficié d'une dérogation, qu'elle intervienne avant la réalisation du projet ou lors de sa mise en œuvre ou de son exploitation, est subordonnée à la délivrance d'une nouvelle dérogation.

Est regardée comme substantielle, la modification apportée à une activité, une installation, un ouvrage ou des travaux qui :

- en constitue une extension devant faire l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale en application du II de l'article R.122-2 ;
- ou atteint des seuils quantitatifs et répond à des critères fixés par arrêté du ministre chargé de l'environnement ;
- ou est de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L.411-1.

ARTICLE 7 : DÉCLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Dès qu'il en a connaissance, le bénéficiaire est tenu de déclarer au Préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant objet du présent arrêté qui sont de nature à porter atteinte aux espèces protégées ou à leurs habitats.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le Préfet, le bénéficiaire prend ou de fait prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou de l'accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux ou de l'aménagement.

ARTICLE 8 : TITULAIRE

La présente dérogation est personnelle, et transférable à un tiers dans les conditions définies par l'article R.411-11 du Code de l'Environnement. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Le bénéficiaire ou son représentant doit être porteur du présent arrêté lors des opérations citées à l'article 1 et il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de l'environnement.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE ET DÉMARRAGE DES TRAVAUX

La mise en œuvre des dispositions du présent arrêté pourra faire l'objet de contrôles par les agents visés à l'article L.415-1 du Code de l'environnement.

Le bénéficiaire est tenu d'avertir la DREAL (pme.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr) et le service départemental de l'OFB - SD 26 au moins 15 jours à l'avance du début des travaux.

Le bénéficiaire est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues à l'article L.172-5 du Code de l'environnement.

Les agents peuvent demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté conformément à l'article L.172-11 du Code de l'environnement.

ARTICLE 10 : SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES

Le non-respect des dispositions du présent arrêté peut donner lieu aux sanctions administratives prévues par les articles L.171-7 et 171-8 du Code de l'environnement.

Les infractions pénales aux dispositions du présent arrêté sont punies des peines prévues à l'article L.415-3 du Code de l'environnement.

ARTICLE 11 : DROITS ET INFORMATIONS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

ARTICLE 12 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision peut être contestée :

- par recours gracieux auprès de son signataire dans les deux mois suivant la notification ou la

publication de la décision, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois vaut décision implicite de rejet qui peut, elle-même être déférée au tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois,

- par un recours contentieux formé auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, 38 022 Grenoble Cedex) dans les deux mois suivant la date de notification ou de publication de la décision, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai du recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 13 : EXÉCUTION

La secrétaire générale de la préfecture de la Drôme, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice départementale des territoires de la Drôme, le commandant du groupement de gendarmerie de la Drôme, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme, et dont copie est adressée :

- à la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,
- à la direction départementale des territoires de la Drôme,
- au commandant du groupement de gendarmerie de la Drôme,
- au service départemental de l'OFB de la Drôme,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
SIGNE
Cyril MOREAU

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2023-12-26-00002

AP portant renouvellement de l'habilitation de la
Fédération de la Drôme pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique à participer au
débat sur l'environnement dans le cadre des
instances consultatives départementales à)
vocation spécialisée



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels**

Dossier suivi par : Annie FOURNIER
ddt-sefen@drome.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°26-
EN DATE DU
PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'HABILITATION DE LA FÉDÉRATION DE LA DRÔME
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE À PARTICIPER
AU DÉBAT SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES INSTANCES CONSULTATIVES
DÉPARTEMENTALES À VOCATION SPÉCIALISÉE

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 141-2, L 141-3 et R 141-21 à R 141-26 ;
VU le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;
VU le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme à compter du 21 août 2023 ;
VU l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;
VU l'arrêté du 12 juillet 2011 fixant la composition du dossier de demande de participation au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives ;
VU l'arrêté n° 26-2017-11-13-001 du 13 novembre 2017 fixant les modalités d'application au niveau du département de la Drôme de la condition prévue au 1° de l'article R 141-21 du code de l'environnement concernant les associations et fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances ;
VU l'arrêté n° 26-2023-08-21-00019 du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Mme Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme ;
VU l'arrêté n° 26-2022-11-24-00002 du 22 novembre 2022 portant renouvellement de l'agrément de la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
VU la demande en date du 7 juin 2023 présentée par la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
VU le courrier de la Direction Départementale des Territoires de la Drôme déclarant le dossier présenté incomplet ;
VU les éléments demandés reçus le 29 novembre 2023 ;
CONSIDÉRANT l'avis favorable de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes en date du 20 décembre 2023 ;
CONSIDÉRANT que la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique justifie d'un nombre de membres suffisant, d'une activité effective sur une partie significative du département de la Drôme, d'une expérience et de savoirs reconnus dans le domaine de la protection de la nature ;

ARRETE

Article 1^{er}

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 26 60 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

La Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sise 50 chemin de Laprat à Valence est habilitée à prendre part aux débats sur l'environnement au sein des instances consultatives départementales à vocation spécialisée au titre des articles L 141-3 et R 141-1 et suivants du code de l'environnement et ce pour une durée de validité de CINQ (5) ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2

La Fédération Départementale de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique devra faire connaître les positions de la Fédération au sein des instances auxquelles elle indique participer (CODERST, Commission Départementale de l'Eau, CDNPS, comités locaux de sites tels que Natura 2000, contrats de rivière, SAGE..) en ajoutant, éventuellement, un chapitre relatif aux avis émis dans son rapport d'activité annuel.

Article 3

La Fédération Départementale de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique devra publier au Journal Officiel ses comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes, dès lors que le montant total des dons et/ou subventions au cours de l'exercice comptable atteint 153 000 euros.

Article 4

Cet arrêté peut être contesté en déposant un recours contentieux devant tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1), dans un délai de deux mois à compter de sa publication complète. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5

La Directrice Départementale des Territoires de la Drôme, le Président de la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Valence, le 26 décembre
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale
des Territoires Adjointe,
SIGNE
Anne HEURTAUX

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2023-12-22-00005

AP portant sur le programme d'intérêt Général
de lutte contre l'habitat indigne et indécent

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° _____ DU _____ 2023
PORTANT SUR LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET INDECENT

Le Préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 327-1 ;
VU le décret du Président de la République du 21 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme,
VU le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat ;
VU la circulaire n° 2002 – 68 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général complétée ;
VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2019-2024, adopté par le Conseil Départemental de la Drôme ;
VU le Dispositif départemental d'Intervention en faveur de l'Habitat dans la Drôme (DIH) ;
VU le plan d'actions territorial de la délégation Anah ;
VU l'avis de la DREAL en date du 12 décembre 2023 ;
VU l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du 11 décembre 2023, en application de l'article R. 321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'opération en date du 11 décembre 2023, autorisant la signature de la convention ;
VU les délibérations du Conseil d'administration de l'Anah du 6 décembre 2023 ;
SUR proposition de la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme

ARRETE

Article 1 : contenu

Un programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et indécents est défini et approuvé en faveur de l'amélioration de l'habitat privé pour :

- accompagner les ménages et les collectivités afin de résorber les situations d'habitat indigne, insalubres ou indécents,
- accompagner les propriétaires occupants et bailleurs, en habitat individuel ou collectif, pour la réalisation de travaux tout en visant l'amélioration de la performance énergétique des logements

Article 2 : programmes rattachés

Ce programme est adapté aux conditions d'éligibilité et de recevabilité définies dans le règlement général de l'Anah et le Programme d'Actions territorial de la délégation.

Article 3 : territoire couvert et durée

Le programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et indécents est applicable sur toutes les communes du département hors opérations programmées de territoires de type OPAH (OPAH, OPAH-RU, OPAH-CD) ou PIG spécifiques. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de quatre ans.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes administratifs (RAA) de la Préfecture de la Drôme :

* Soit par la voie d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Drôme. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

* Soit par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - BP1135 - 38022 Grenoble Cedex.

* Le Tribunal administratif de Grenoble peut aussi être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Article 5 : Le préfet, délégué départemental de l'Anah, et Mme la Présidente du Conseil départemental de la Drôme sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté .

Fait à Valence, le 22 décembre 2023

Le Préfet,

SIGNE

Thierry DEVIMEUX

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-12-29-00004

AP modifiant l'implantation et/ou la
dénomination des bureaux de vote de 3
communes du département de la Drôme

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 29 DÉCEMBRE 2023 MODIFIANT L'IMPLANTATION ET/OU LA
DÉNOMINATION DES BUREAUX DE VOTE DE TROIS COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**

Le préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, en particulier les articles L. 17 et R. 40 ;

VU le décret NOR IOMA2319665D du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme ;

VU l'instruction INTA2000661J du 16 janvier 2020 du Ministre de l'Intérieur relative au déroulement des opérations électorales au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté n°26-2023-08-21-00002 du 21 août 2023 fixant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Drôme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

VU le courrier de Monsieur le maire de VALENCE en date du 4 septembre 2023 sollicitant le déplacement des bureaux de vote n° 5, 7 et 17 ;

VU le courrier de Madame le maire de SUZE en date du 7 septembre 2023 sollicitant le déplacement du bureau de vote unique ;

VU le courrier de la mairie de LE POET-LAVAL en date du 28 novembre 2023 sollicitant le déplacement du bureau de vote unique ;

SUR proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00002 du 21 août 2023 fixant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Drôme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 est modifié, pour les communes de LE POET-LAVAL, SUZE et VALENCE, par le présent arrêté.

Article 2 : L'implantation et/ou la dénomination des bureaux de vote des trois communes ci-dessus sont définies conformément à l'annexe jointe au présent arrêté, pour tout scrutin électoral jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé restent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de la Drôme, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Die, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons et Madame et Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 29 décembre 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

SIGNÉ

Cyril MOREAU

Annexe Arrêté préfectoral modificatif - Liste des bureaux de vote - DROME - 2024

Arr.	Commune	Circonscription	Canton	N° BV	Localisation
N	POËT LAVAL (LE)	03	N°3 Dieulefit	0001	Salle du Picodon – 1, Place de la Mairie
D	SUZE	03	N°2 CREST	0001	Salle du Conseil Municipal – 64, Les Jaux
V	VALENCE (Canton de VALENCE-1)	01	N°15 Valence 1	0006	École Primaire Pierre Brossolette – Hall d’Entrée de l’École – 11, rue Jean Perrin
				0022	Espace Bachelard – Gymnase – 74, route de Montéliar
				0034	MPT du Plan – Salle Polyvalente – Place des Aravis
V	VALENCE (Canton de VALENCE-2)	01	N°16 Valence 2	0007	École Primaire Camus – 17, chemin de la Bonnard
				0014	Centre Culturel de Fontlozier – Gymnase – 95, avenue de la Libération
				0021	École Maternelle Pierre Rigaud 1 – Local Bâtiment de Droite – Salle Périscolaire – 20, rue Georges Bizet
				0023	École Maternelle Michelet – Salle de Motricité – Bâtiment Est – 10, allée Edgar Quinet
				0024	MPT du Petit Charran – Salle de Réception – Allée Ouest – 30, rue Henri Dunant
				0026	École Primaire Archimbaud 1 – Salle de Motricité – 272, rue Faventines
				0031	École Primaire Laprat – Salle Polyvalente – 38, rue Renoir
				0032	Centre de Loisirs Bonzon – Salle de Motricité – 56, rue Charles Gounod
				0035	École Maternelle Archimbaud 2 – Salle de Motricité – 286, rue Faventines
				0038	École Maternelle Pierre Rigaud 2 – Salle de Motricité – 20, rue Georges Bizet

Arr.	Commune	Circonscription	Canton	N° BV	Localisation
V	VALENCE (Canton de VALENCE-3)	01	N°17 Valence 3	0015	Centre Culturel de Valensolles – Salle de Réception – 29, rue Albert Thomas
				0016	École Maternelle Romain Rolland – Salle de Motricité – 16, rue René Béranger
				0017	Ecole maternelle Romain Rolland – Salle de motricité – 16, Rue René Bérenger
				0018	École Maternelle La Bruyère – Salle de Motricité – 73, rue Châteauvert
				0027	École Maternelle Léo Lagrange – Salle de Motricité – 25/27, chemin de St-Joseph
				0028	École Primaire F. Buisson 1 – Gymnase – Rue Georges Thiot
				0030	École Primaire F. Buisson 2 – Gymnase – Rue Georges Thiot
				0036	École Maternelle Condorcet – Salle de Motricité – 20, rue Marguerite
				0039	CPNG de Châteauvert 1 – Gymnase – 4, rue Auguste Giraud
				0040	Le 333 – Hall d’Entrée Mission Locale – 333, avenue Victor Hugo
				0041	Fondation Davin – Salle du Parc – 95, rue Corneille
				0042	CPNG de Châteauvert 2 (BV spécifique R. 40-1) – Gymnase – 4, rue Auguste Giraud

Arr.	Commune	Circonscription	Canton	N° BV	Localisation
V	VALENCE (Canton de VALENCE-4)	01	N°18 Valence 4	0001 centralisateur	Hôtel de ville – Salle du Tambour – 1, place de la Liberté
				0002	École Maternelle Chauffour – Salle de Motricité – 10, rue des Sœurs Grises
				0003	École Louis Pergaud – Salle de Péri-scolaire – 5, place du Palais
				0004	Collège Jean Zay – Gymnase – 22, allée Raymond Mias
				0005	MPT du Polygone – Salle de motricité – 20 Avenue de l'Yser
				0008	École Maternelle Montaigne – Salle de Motricité – 19, rue Marc Sangnier
				0009	École Maternelle Kergomard – Salle de Motricité – 6, rue de l'Armée Belge
				0010	Lycée Technique – Foyer de la Vie Scolaire – 43, rue Amblard
				0011	École Maternelle Berthelot – Salle de Motricité – 20, rue Marius Villard
				0012	École Primaire Condorcet – Hall d'Entrée – 20, rue Marguerite
				0013	Gymnase Condorcet – École de Danse Les Cygnes – 20, rue Marguerite
				0019	École Renan – Salle Polyvalente – 31, rue Julien Veyrenc

Arr.	Commune	Circonscription	Canton	N° BV	Localisation
V	VALENCE (Canton de VALENCE-4) - suite -	01	N°18 Valence 4	0020	MJC Châteauvert 1 – 1 ^{ère} Salle dans l'Entrée – 3, place des Buissonnets
				0025	École Primaire Montaigne – Salle Périscolaire – 21, rue Marc Sangnier
				0029	École Primaire Célestin Freinet – Salle Polyvalente – 70, rue Jean Vilar
				0033	École Seignobos – Salle de Motricité – 138, rue Jean Vilar
				0037	MJC Châteauvert 2 – 2 ^{ème} Salle dans l'Entrée – 3, place des Buissonnets

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-12-22-00003

AP portant restriction de circulation pendant les travaux de remise en service du PI661situé sur l'autoroute A7 au point kilométrique 66+100



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme
Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité routière

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 22/12/2023
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX DE REMISE EN SERVICE DU PI661 SITUÉ SUR
L'AUTOROUTE A7 AU POINT KILOMETRIQUE 66+100

Préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-9 et R 432-1 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret du 7 février 1992 approuvant la convention passée entre l'État et les Autoroutes du Sud de la France en vue de la concession de la construction de l'exploitation et de l'entretien d'autoroutes ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 août 2021 nommant Mme Delphine GRAIL-DUMAS, Sous-Préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la Drôme, à compter du 30 août 2021

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 Août 2023 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle du 31 juillet 2002 sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie (signalisation temporaire) ;

VU l'arrêté zonal n°69-2016-10-11-001 du 11 octobre 2016 portant organisation pour les activités de gestion de crises routières ;

VU l'arrêté n° 26-2021-02-03-003 du 3 février 2021 portant réglementation de la circulation sous chantiers courants sur l'autoroute A7 sur le territoire du département de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-08-21-00005 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Drôme ;

VU la demande présentée le 13 décembre 2023 par la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF),

VU l'avis de la gestion du contrôle des autoroutes (DGITM/DIT/GRN/GCA2), en date du 14 décembre 2023

VU l'avis du groupement de Gendarmerie de la Drôme (EDSR26) en date du 13 décembre 2023

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des clients de l'autoroute ainsi que celle des agents de la Société Autoroutes du Sud de la France et des entreprises chargées de l'exécution des travaux et de réduire, autant que possible, les entraves à la circulation,

CONSIDÉRANT que la section concernée par ces travaux est située hors agglomération ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme,

ARRÊTE

Article 1 : Limitation de vitesse

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines n'ont pas permis la remise en service définitive du PI661 situé sur l'Autoroute A7 au point kilométrique 66+100 (commune de Bourg lès Valence - 26500) dans le sens 1 en direction de Marseille.

Pendant l'hiver et jusqu'à la réalisation complète de la couche de roulement en mars/avril 2024, la circulation dans le sens 1 direction Marseille s'effectuera sur la couche de liaison en BBSG entre les PK 65+860 et 66+400 à -4 cm du niveau fini attendu.

Les dispositifs de retenue réalisés prenant en compte la côte altimétrique du niveau fini de la chaussée, il convient de maintenir la vitesse de circulation à 70 km/h sur la zone concernée :

- Du PK 65+645 début de la zone NORD rabotée BBSG à niveau
- PK début zone BBSG à -4 cm à PK 65+860
- Au PK 66+400 début de la zone SUD rabotée BBSG à niveau

Pour ce faire, la vitesse maximale autorisée est progressivement réduite de 130 km/h à 70 km/h par palier de 20 km/h dans le sens Lyon /Marseille

La zone restera en marquage jaune jusqu'à la réalisation de la couche de roulement

La vitesse dans le sens 2 direction Lyon restera limitée à 90 km/h avec marquage au sol définitif dans l'attente de la décision ministérielle.

Article 2 : Dérogation aux principes généraux

Pendant la période de réalisation de ces travaux, il est dérogé aux principes généraux de la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national :

- sur l'inter-distance entre deux chantiers consécutifs

Article 3 : Informations

L'information aux usagers est diffusée par radio 107.7 ainsi que sur les panneaux à messages variable, préalablement et pendant la mise en place des restrictions de circulation.

Les forces de l'ordre, le service de secours, le gestionnaire de voirie associé (DIR/CE ou Conseil départemental) ainsi que les dépanneurs sont informés par messagerie de la fermeture d'un accès de service en fonction de l'avancement du chantier.

Un panneau d'information (dimensions 2.80 x 5.60 m) explique in situ la nature des travaux en cours. Celui-ci sera retiré au plus tard 8 jours après la fin des travaux.

Article 4 : Mesures d'exploitation en cas d'incident ou accident

En cas d'incident ou d'accident, les services d'ASF peuvent prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité des usagers.

Conformément aux dispositions de l'arrêté zonal portant organisation pour les activités de gestion de crises routières, la direction interdépartementale des routes de la zone de défense Sud Est (DIR de zone) est tenue informée en cas de difficultés particulières.

Article 5 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Diffusion

Le secrétaire général de la préfecture de la Drôme, le directeur régional de la société des Autoroutes du Sud de la France et le commandant du groupement de la Gendarmerie de la Drôme (EDSR) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 22 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice des Sécurités,

SIGNÉ

Nathalie BROYART

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-12-22-00006

Décision portant création et nomination au
comité départemental du 80ème anniversaire
des débarquements, de la libération, et de la
victoire

DÉCISION N°
PORTANT CRÉATION ET NOMINATION AU COMITE DÉPARTEMENTAL DU 80^{ème} ANNIVERSAIRE
DES DÉBARQUEMENTS, DE LA LIBÉRATION, ET DE LA VICTOIRE

Le Préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme ;

VU l'instruction NOR:IOMA2329311J du ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, du ministre des Armées et de la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire du 23 novembre 2023 ;

VU l'arrêté du 8 septembre 2023 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « *Mission du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la victoire* » ;

SUR proposition de Madame la Directrice du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre de la Drôme ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Un comité départemental du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire est créé pour animer, impulser et sélectionner les projets susceptibles d'être labellisés par la mission nationale pour figurer dans le programme officiel du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire.

Article 2 : Sous la présidence du préfet, la composition du Comité s'établit comme suit :

- **Au titre des représentants de l'État :**
 - Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme ou son représentant,
 - Madame la Directrice du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre ou son représentant,
 - Monsieur le chef de l'Unité départementale de la Drôme de la Direction régionale des affaires culturelles ou son représentant.
- **Au titre des représentants des autorités militaires :**
 - Monsieur le Délégué militaire départemental ou son représentant.
- **Au titre des représentants du Conseil Départemental :**
 - Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur des archives départementales ou son représentant.
- **Au titre des représentants des collectivités territoriales :**
 - Monsieur le Président de l'Association des maires et des présidents des communautés de communes de la Drôme ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'Association des maires ruraux ou son représentant,
 - Madame le Maire de Die ou son représentant,
 - Monsieur le Maire d'Eygalayes ou son représentant,
 - Monsieur le Maire de Livron-sur-Drôme ou son représentant,
 - Monsieur le Maire de Loriol-sur-Drôme ou son représentant,
 - Monsieur le Maire d'Allex ou son représentant,
 - Monsieur le Maire d'Upie ou son représentant,
 - Monsieur le Maire de St Rambert d'Albon ou son représentant,
 - Monsieur le Maire de Pierrelatte ou son représentant,
 - Monsieur le Maire de Montélimar ou son représentant,
 - Monsieur le Maire de Nyons ou son représentant,
 - Monsieur le Maire de Vassieux-en-Vercors ou son représentant.
- **Au titre des représentants d'associations et des acteurs de la mémoire :**

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

- Monsieur le Président de l'Association nationale des pionniers et combattants volontaires du maquis du Vercors, familles et amis ou son représentant,
- Madame la Présidente de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance de la Drôme ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association du Souvenir Français ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des unités combattantes de la Résistance et des Forces françaises de l'intérieur de la Drôme ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Société des membres de la Légion d'honneur ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite de la Drôme ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du musée départemental de la Résistance de Vassieux-en-Vercors,
- Monsieur le Représentant du Mémorial de la résistance, au col de La Chau à Vassieux-en-Vercors,
- Monsieur Coustaury Alain, historien,
- Monsieur Chazalon Thierry, historien,
- Monsieur Sauvageon Jean, historien,
- Monsieur Serre Robert, historien,
- Monsieur Vergnon Gilles, historien,
- Madame Buffet Alice, directrice du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère,
- Monsieur Hanus Philippe, coordinateur de l'Ethnopôle et des Réseaux – Centre du Patrimoine Arménien,
- Monsieur Vallade Olivier, Responsable du réseau MEMORHA Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3 : Madame la Directrice du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre de la Drôme est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme.

A Valence, le 22 décembre 2023

Le Préfet

SIGNÉ

Thierry DEVIMEUX

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

26_SDIS_Service Départemental d'Incendie et
de Secours de la Drôme

26-2023-12-28-00002

ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE DE
L'EQUIPE DEPARTEMENTALE D'INTERVENTION
FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

ARRÊTÉ N° 26-

**PORTANT LISTE D'APTITUDE DE L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE
D'INTERVENTION FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Le préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1424-1 et suivants ainsi que ses articles R1424-1 et suivants ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure ;

VU le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques publié sur le site internet du ministère de l'intérieur ;

VU le guide national de référence relatif aux risques radiologiques publié sur le site internet du ministère de l'intérieur ;

Considérant les participations aux formations de l'année 2022 ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

Article 1 : Le chef de l'équipe départementale d'interventions face aux risques technologiques, le commandant Olivier MONTEIRO, référent départemental risque chimique, et son adjoint, le commandant Patrick DE MOURA référent départemental risque radiologique, sont chargés de gérer et d'animer cette équipe.

Article 2 : Au sein de cette équipe :

- Le commandant Olivier MONTEIRO, est chargé de gérer et d'animer la composante risques chimiques.
- Le commandant Patrick DE MOURA est chargé de gérer et d'animer la composante risques radiologiques.
- Le conseiller risques biologiques, la pharmacienne hors classe Laëtitia GILARDI-PROUST, est chargée de la composante risques biologiques.
- Le commandant Ludovic MAILLO est chargé de gérer et d'animer la composante groupe décontamination et groupe de sauvetage NRBC.
- Le lieutenant de 2^{ème} classe Mickaël BOURGUIGNON est chargé de gérer et d'animer la composante groupe logistique risques technologiques.

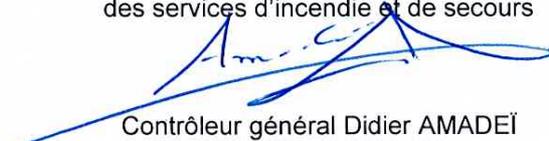
Article 3 : La liste d'aptitude de l'équipe départementale d'intervention face aux risques technologiques comprend, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, les sapeurs-pompiers inscrits dans la liste jointe au présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. En application de l'article R414-6 du code de justice administrative, la juridiction peut être saisie par voie électronique au moyen de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le préfet de la Drôme et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Drôme sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 28 décembre 2023.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours



Contrôleur général Didier AMADEI

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT		RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC				
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM			
Sap	Salim	BENOTHSANE	MTL																	1		
Adj	Kévin	BERBAIN	ETL																		1	
Sch	Maud	BERGERON	ANR																		1	
Sap	Wilfried	BERHAULT	TIN										1									
Adc	Fabrice	BERNARD	ANR																		1	
Adc	Olivier	BERNARD	BBE													1						
Sgt	Bastien	BERTAUX	MTL																		1	
Adc	Jérôme	BERTHIER	ROM																		1	
Adc	Cyrille	BESCHE	SMV				1				1					1					1	
Adc	Sandrine	BESSON	MTL																		1	
Cpl	Clément	BIDAL	MTL																		1	
Cpl	Maxime	BIEDRON	SMV-MAR														1				1	
Sap	Killian	BILLOIRE	TIN										1									
Sap	Luc	BISSAT	BBE													1						
Cpl	Boris	BISCHOFF	ROM																		1	
Adc	Frédéric	BLACHON	ROM				1				1											
Adc	Stéphanie	BLACHON	SVL																			1
Sch	Richard	BLAIN	MTL																			1
Adc	Florent	BLANC	SMV-GRA				1				1					1					1	
Adc	Xavier	BOFFARD	ETL																			1
Cpl	Laëtitia	BOISSEAU	SVL																			1
Cpl	Corentin	BOISSIN	MTL																			1
Cpl	Grégory	BOMPART	LVN																			1
Cch	Florian	BONIN	SVL																			1
Sap	Kévin	BONNET	ROM																			1
Sgt	Baptiste	BONTE	ANR																			1
Ltn	Laurent	BOUBIEN	CTA/CODIS																		1	
Cch	Andy	BOUKECHBEN	SMV														1					1
Sap	Sabrina	BOUKIL	PIE																			1
Adc	Roland	BOULANGER	VAL								1											
Adc	Yannick	BOURDOUX	MTL				1				1											1
Sap	Hervé	BOURGOIS	MTL																			1
Ltn	Mickaël	BOURGUIGNON	TIN				1				1		1			1					1	
Ltn	Philippe	BOUSSANGE	SMV													1					1	
Adc	Rémy	BOUVIER	SVL																			1
Cch	Yohann	BOUVIER	SVL																			1
Cpl	Anthony	BOUYER	CTL										1									
Cch	David	BOVET	SMV					1				1					1					1
Adj	Nicolas	BRESSE	VAL				1															
Sch	Fabien	BRESSON	SMV																			1
Sgt	Julien	BRIER	SVL																			1
Sch	Stéphane	BRIGUET	SMV														1					1
Adj	Thomas	BRUN	SMV														1					1
Sap	Allissa	BUFFAT	LVN																			1
Sch	Jean-Marc	BUISSON	LVN																			1
Sap	Mathieu	BUISSON	LVN																			1
Adc	David	BURLET	PIE-SRA					1			1											

235 route de Montélier
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT	RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC					
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM			
Adc	Sébastien	BUSMEY	PIE																	1		
Sap	Lola	BUSSELIER	SMV																		1	
Sch	Rémy	CABRAL	VDD-BBE														1					
Sch	José	CACI	SMV																		1	
Sap	Nicolas	CAMILO	ROM																		1	
Méd-Col	Michel	CARLES	PIE																			1
Sch	Charlotte	CARROUEE	MTL-LBM																			1
Sap	Basile	CASAGRANDE	ROM																			1
Sch	Aurélien	CASSANY	VAL						1													
Sch	Johann	CATHENOZ	MTL-VDE																			1
Sch	Michaël	CELISSE	MTL																			1
Sap	Alexandra	CELLIER	ROM																			1
Sap	Aurélien	CEYTE	MTL																			1
Adc	Virginie	CHALIER	SMV															1				1
Cdt	Fadi	CHAMI	VAL				1															1
Adc	Éric	CHAMPEL	MTL																			1
Adj	Ingrid	CHANAS	SMV																			1
Sap	Guillaume	CHAPELLE	TIN																			1
Cch	Pierre	CHAPELLE	TIN																			1
Cne	Frédéric	CHAPELLE	DIR	1			1															1
Cpl	Sophie	CHAPOUTIER	TIN																			1
Sgt	Nicolas	CHAREYRE	PIE																			1
Adc	Claude	CHARRE	MTL																			1
Adc	Sébastien	CHARRIER	MTL-AMA						1													1
Sch	Audrey	CHARRIER	MTL																			1
Cpl	Justine	CHAZALLET	TIN																			1
Ltn	Jean-Marc	CHESNET	TIN																			1
Sap	Angèle	CHEVALIER	PIE																			1
Inf	Clémentine	CHEYRON	NYO																			1
Adc	Fabien	CHIFFLET	ROM						1													1
Cch	Christophe	CHOSSON	SMV																			1
Sap	Samuel	CHRETIEN	SMV																			1
Adc	Bernard	CINI	VDD						1													1
Inf	Olivier	COCHE	DIR																			1
Inf	Myriam	COLLUS	SPL																			1
Sgt	Nicolas	COLOMB	MTL-LVN						1													1
Sgt	Brice	COLOMBANI	MTL-CHB																			1
Sch	Charlie	COMPAGNON	MTL																			1
Adc	Laurent	CONTASSOT-VIVIER	DIR						1													1
Cpl	Josselyn	CONTASSOT-VIVIER	MTL																			1
Cch	Jérôme	CORNUD	SVL																			1
Adc	Julien	CORREARD	MTL-BMV																			1
Adc	Thierry	COUCHON	TIN																			1
Adc	Jérôme	COURSANGE	BMV																			1

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT		RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC		
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM	
Inf	Sabine	COURTAILLAC-DURIE	SZT																	1
Sap	Cédric	COZELIN	SMV																	1
Sap	Eléonore	CRÉMEL	TIN										1							
Sch	Laurent	CRETIN	SMV-AMA												1				1	
Cch	Driss	CROZE	SMV-CTL												1				1	
Sap	Nicolas	CROZIER	TIN										1							
Sap	Morgane	CROZIER	ETL																	1
Cch	Guillaume	DARBOUSSET	VAL				1			1										
Cpl	Jonathan	DAVAIN	PIE																	1
Adc	Joël	DE GRENIER DE LATOUR	VAL-CHB				1			1										
Cdt	Patrick	DE MOURA	DIR	1	1			1												
Sch	Bastien	DE SAINT JEAN	SMV-ETL				1			1					1				1	
Inf	Brice	DE VAULX	SPL																	1
Cch	Joël	DEBAYLE	SMV-LVN					1			1					1			1	
Sch	Ludovic	DELAUNAYE	MTL																	1
Sch	Mickaël	DELDICQUE	TIN										1							
Sch	Yoann	DELDICQUE	TIN										1							
Adc	Julie	DELETRAZ	MTL				1			1										1
Adc	Yves	DELHOMME	VAL				1			1										
Sch	David	DELOR	TIN										1							
Sap	Thomas	DELOR	TIN											1						
Inf	Nathalia	DENOYELLE	RAY																	1
Cpl	Damien	DESATY	MTL-NYO																	1
Sch	Gilles	DESMURS	SMV				1									1			1	
Cdt	Aurélie	DESPINASSE	DIR	1	1					1										
Cch	Émilie	DESORTES	ANR																	1
Adc	Cyril	DESPREZ	GRA							1										
Cpl	Loic	DESSEMOND	SMV																	1
Sch	Nicolas	DEVILLECHAISE	CTA/CODIS					1		1						1				
Ltn	Baptiste	DEVIS	DIR					1			1							1		
Adc	Thierry	DEVRED	MTL-VDH																	1
Adc	Florian	DI GIACOMO	SMV					1			1					1			1	
Adj	Ludovic	DIDIER	PIE																	1
Sap	Franck	DIELEN	TIN										1							
Inf hors cl	Valérie	DIEMOZ	DIR																	1
Inf	Mathilde	DOMINE	PIE																	1
Sap	Jonathan	DONGER	ROM																	1
Inf	Vincent	DORIER	ROM																	1
Sap	Lina	DOULCIER	LVN																	1
Cch	Michaël	DOYETTE	TIN										1							
Cpl	Théo	DROUOT	SMV													1			1	
Sap	Corentin	DRUON	BMV													1				
Sap	Caetano	DUARTE	PIE																	1
Adj	Martin	DUBOIS	ROM																	1

235 route de Montélior
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT	RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC			
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM	
Sap	Cédric	DUCHAMP	SMV																1	
Cpl	Nicolas	DUCLOS	LVN																1	
Sgt	Thomas	DUFAUD	SMV												1				1	
Sap	Antonin	DUMAS	PIE																1	
Cpl	Denis	DUMAS	SMV												1				1	
Adc	David	DUMAS	PIE																1	
Ltn	Cédric	DUPERRIL	CTA/CODIS -MTR														1			
Adc	Rémy	DUPONT	SVL																1	
Sch	Romain	DUPRET	MLD												1					
Lcl	Christophe	DURINGER	GNORD			1														
Sap	Félix	DUYATS	ROM																1	
Adc	Olivier	ECUVILLON	MTL				1													
Cpl	Mathieu	EHALD	PIE																1	
Adc	Kamel	EJJABRAOUI	SMV																1	
Sch	Azzdine	EL HAMRI	TIN										1							
Sap	Jayson	EMPEYTA-BRION	PIE																1	
Sgt	Julie	ETIMBRE	MTL-LGA																1	
Adc	Nicolas	EYDALENE	SVL																1	
Cpl	Gabrielle	EYMARD	SMV																1	
Inf	Yassine	EZ-ZINE	SVL																	1
Sap	Fanny	FALETTO	BMV												1					
Adj	Guillaume	FARNIER	SMV					1		1					1				1	
Adc	Franck	FAUCHER	MTL-DLT																1	
Cpl	Nicolas	FAURE	ROM																1	
Adc	Alain	FAURE	VAL				1			1										
Sch	Albin	FAYOLLE	CTA/CODIS -TIN										1							
Adc	Benoit	FEREIRE	ANR																1	
Inf	Delphine	FICHOT	CHB																	1
Adc	Aurore	FIERE	SMV												1				1	
Sap	Julien	FINET	ROM																1	
Adc	Frédéric	FOI	MTL-SPL																1	
Sch	Julien	FOMBONNE	SMV												1				1	
Cpl	Robin	FORNS	TIN										1							
Ltn	Nicolas	FRAISSE	DIR				1			1				1			1			
Sch	Cyril	GAILLARD	SMV													1				
Sch	Cédric	GAILLARD	ROM																1	
Ltn	Camille	GALLET	DIR-BUI				1			1							1			
Ltn	Eric	GAMBA	SZT				1			1				1						
Adc	Aurore	GARAIX	VDD				1			1										
Adc	Stéphane	GARAVEL VEYROLLET	ROM				1													
Sap	Alain	GARAYT	LVN																1	
Cpl	Alexandre	GARCIN	MTL																1	
Sap	Faustine	GARCIN	MTL																1	
Sgt	Rémi	GARNIER	SVL																1	

235 route de Montéliér
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT		RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC		
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM	
Adj	Thibault	GATHIER	BMV													1				
Cpl	Doriane	GAUCHER	TIN										1							
Ltn	Gilles	GAULTIER	SMV				1					1		1		1				
Adc	Julien	GAYTE	MTR												1					
Cpl	Loïc	GELAY-TURTAUT	ROM															1		
Sch	Grégory	GENTE	MTL								1							1		
Cpl	Mathis	GERMAIN	MTL-SPL															1		
Ltn	Xavier	GERMANAUD	DIR														1			
Ltn	Acacio	GERMANO CARREIRA	ROM								1						1			
Sap	Adeline	GIL BELCHIL	MTL															1		
Ph hors cl	Laëtitia	GILARDI-PROUST	DIR				1													
Adc	Frédéric	GILLEROND	LVN															1		
Sap	Corentin	GILLEROND	LVN															1		
Sap	Orlane	GINET	MTL															1		
Sap	Michaël	GIRAUD	ROM															1		
Cch	Damien	GISCLON	SMV												1			1		
Sch	Sébastien	GOERGEN	PIE					1			1							1		
Sgt	Maxime	GOLIN	SMV															1		
Adc	Anthony	GONCALVES	SVL															1		
Sap	Jules	GONNET	TIN										1							
Sap	Michaël	GOURDIN	LVN															1		
Cpl	Julien	GOURJON	MTL-SED															1		
Cne	Emilie	GRANDPIERRE	SMV			1					1			1		1				
Cpl	Frédéric	GRATECAP	MTL															1		
Adc	Frédéric	GREFFE	ROM				1				1									
Sgt	Christophe	GRIFFON	ROM-CZG				1				1							1		
Sap	Séverine	GRINGET	ANR															1		
Cne	Fabrice	GUAYMARD	DIR	1		1				1				1		1				
Inf	Camille	GUIGUES-HIRECH	SZT																1	
Adj	Christophe	GUIGUET	SMV				1				1				1		1			
Adc	Sébastien	GUILHERMET	ROM															1		
Cne	Franck	GUILLAN	SMV				1										1			
Cpl	Jérémy	GUILLOUX	MTL															1		
Adc	Guillaume	HALLAIS	SMV				1				1				1		1			
Cpl	Sébastien	HAON	PIE															1		
Sap	Matéo	HARNIST	TIN										1							
Inf	Marie	HERAUD	PIE																1	
Lcl	Nicolas	HERITIER	DIR				1													
Adc	Antony	HERVE	SMV													1		1		
Ltn	Julien	HILAIRE	DIR				1				1						1			
Adc	Sébastien	HOURS	ROM															1		
Cpl	Johan	HUDE	MTL								1							1		
Adc	Stéphane	HUERTAS RUIZ	ROM															1		
Adc	Frédéric	HUGUES	PIE															1		
Sap	François	HUON	ROM															1		

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT	RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC		
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM
Adc	Louis	HUSSON	SMV				1									1		1	
Sch	Steven	ISSARTEL	MTL															1	
Ltn	Juliette	IZART	DIR	1		1				1							1		
Cch	Florent	JASMIN	SVL															1	
Adc	Vincent	JONOT	TIN										1						
Sap	Nicolas	JOOS	MTL															1	
Adc	Yannick	JOUANNIGOT	VAL					1											
Cpl	Guillaume	JOUD	SVL															1	
Adc	Paul	JOURDAN	TIN									1							
Cch	Jonathan	JULIEN	PLV-ETL															1	
Sap	Jayson	KOBI	PIE															1	
Cch	Cyril	LAFFONT	CTL										1						
Sgt	Thomas	LAFONT	MTL															1	
Lcl	Jean-Pierre	LAMADE	GCENTRE	1		1			1										
Adc	David	LAMANDE	VDD					1				1							
Cch	Geoffrey	LAMOTTE	SVL															1	
Adc	Frédéric	LATTIER	VAL				1			1									
Adj	Didier	LAURENT	TIN										1						
Adc	Émilie	LAURENT	MTL				1			1								1	
Adc	Cécil	LAVASTRE	MTL				1												
Cpl	Valentin	LAVASTRE	SMV								1					1		1	
Sgt	Guillaume	LE CASTREC	SMV													1		1	
Cch	Florent	LE PAPE	MTL-SPL															1	
Ltn	Philippe	LEBLANC	DIR				1			1				1		1			
Sap	Kévin	LECOMTE	SMV															1	
Ltn	Alain	LEGIN	CTA-CODIS				1										1		
Ltn	Laurent	LEMOAL	PIE															1	
Ltn	Christophe	LEPESTEUR	MTL				1			1							1		
Ltn	Jérémy	LEPOT	ROM				1			1								1	
Adj	Eric	LEROUX	MTL					1										1	
Sch	Ludovic	LESECHE	CTA-CODIS BBE													1			
Adc	Christian	LETOVANEK	SMV													1		1	
Inf	Mélanie	L'HOMME	MIB																1
Cch	Nelly	LHORME	ANR															1	
Méd- Asp	Jean-Baptiste	LIMIER	DIR																1
Cpl	Jérémy	LISBONNE	SVL															1	
Cpl	Maxence	LONGIN	BBE													1			
Adc	Harmony	MABILON	MLD													1			
Sap	Leïla	MADID	MTL															1	
Cdt	Ludovic	MAILLO	DIR	1		1				1				1		1			
Sch	Séverine	MAITRE	MLD													1			
Cpl	Anthony	MALOSSE	SMV-TIN					1								1		1	
Cch	Orlane	MANCHE	PIE															1	
Sap	Julia	MANCINO	ROM															1	

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT	RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC		
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM
Cch	Gabin	MANDIER	TIN											1					
Sap	Clara	MANEVAL	TIN											1					
Adc	Fabrice	MANIN	ANR															1	
Sgt	Adrien	MANJON	MTL															1	
Cpl	Frédéric	MANTEL	MTL-SOU															1	
Sgt	Ludivine	MARCE	ROM															1	
Sap	Natacha	MARCHEWKO	MTL															1	
Cch	Mickael	MARIAUD	PIE															1	
Sgt	Renaud	MARTIN	MTL															1	
Sch	Philippe	MARTIN	MTL															1	
Ltn	Eric	MARTIN	MTL													1			
Cpl	Théo	MARTIN	BBE												1				
Sap	Gaël	MARTIN	PIE															1	
Cpl	Lucas	MARTIN	MTL															1	
Ltn	Olivier	MARTINAND	CTA/CODIS -LOR					1									1		
Sap	Mattéo	MARTINAND	MTL															1	
Sgt	Brice	MARTINELLI	MTL															1	
Sgt	Ludovic	MARTY	TIN										1						
Adj	Grégory	MASSELOT	ROM															1	
Adc	Arnaud	MASSON	PIE															1	
Sgt	David	MATIC	ETL															1	
Sap	Lyam	MATIC	ETL															1	
Adj	David	MAURIN	ROM				1												
Sap	Orlane	MELICE-RUIZ	ROM															1	
Cch	Mathieu	MERINDOL	PIE															1	
Adj	Anaïs	MERLE	CTA/CODIS					1		1									
Ltn	Jacques	METENIER	DIR													1			
Adc	Stéphane	MEYRAND	ROM				1			1								1	
Sap	Loan	MICHAUD	LVN															1	
Inf	Christophe	MICHEL	DIR																1
Cpl	Florian	MICHEL	ROM															1	
Adc	Benjamin	MICHELARD	BBE												1				
Adc	Emmanuel	MICHON	TIN										1						
Adc	François-Xavier	MILAN	DIR				1			1									
Cch	Cyril	MILAN	TIN										1						
Inf	Frédérique	MILLET	SUZ																1
Sgt	Florian	MILOUTINOVITCH	ROM															1	
Adc	Pascal	MISCHIS	SMV												1				
Adc	Fabrice	MOLINA	SMV												1			1	
Adj	Frédéric	MOLLIER	SMV												1			1	
Inf	Nathalie	MONIER	TUL																1
Adc	Christian	MONIER	PIE															1	
Sap	Quentin	MONIER	PIE															1	
Cpl	Philippe	MONT	CHB												1				
Cne	Eric	MONTAGNE	GNORD	1		1				1									

235 route de Montélier
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT	RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC		
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM
Cdt	Olivier	MONTEIRO	GCENTRE	1	1				1										
Cpl	Valentin	MONTEBAULT	MTL-PIE																1
Sch	Antonin	MONTESINOS	MTL																1
Cpl	Xavier	MOREAU	PIE																1
Sap	Erwan	MOREY	SMV																1
Adj	Sébastien	MORIN	SMV													1			1
Adc	Matthieu	MOUILLIERE	NYO-BUI				1			1									
Sap	Cassandra	MOUKTARIAN	ROM																1
Adc	Fabrice	MOULIN	MTL				1			1									1
Cch	Davy	MOUNIER	TIN										1						
Adj	Damien	MOUYSSET	SVL																1
Sap	Ludovic	NALLE	MLD													1			
Sap	Ludovic	NAVARRO	MTL																1
Sap	Didier	NEGRELLO	MTL																1
Adc	Richard	NEVEU	TIN									1							
Adc	Eric	NEVIERE	PIE																1
Cch	Kévin	NGUYEN	ROM																1
Adc	Franck	NICOLAS	ROM-TIN				1				1								
Adc	Joëlle	NIVON	CTA/CODIS				1			1									
Sap	Florian	NOSI	TIN										1						
Ltn	Mickaël	NOUGIER	PIE																1
Sap	Julien	ORLOFF	ANR																1
Adc	Jean-Luc	OTHO	PIE																1
Inf	Jocelyne	PALISSE	PIE																1
Sch	Jérémy	PALIX	SMV				1			1						1			1
Sch	Yannick	PAQUIEN	ROM																1
Cne	Christelle	PARADIS	ANR																1
Sap	Flavie	PARMENTIER	LVN																1
Cpl	Martin	PAULET	ROM																1
Sch	Didier	PECHERAL	BBE													1			
Sap	Solène	PEDUZZI	ETL																1
Ltn	Joseph	PEREZ	CTA/CODIS														1		
Sch	Manuel	PEREZ	VAL-CHG					1			1								
Cpl	Pascal	PERIDON	SVL																1
Sch	Christophe	PERRAL	SMV-PLV				1				1					1			1
Cpl	Anne-Laure	PERRIN	ROM																1
Sap	Emma	PERROT	SVL																1
Sgt	Eric	PERSEM	PIE-RVE				1			1									
Ltn	Bruno	PETITJEAN	DIR-MTL														1		
Ltn	Maxime	PEYRARD	LVN																1
Sap	Vincent	PEYRONNARD	TIN										1						
Adc	Caroline	PEYROT	MTL																1
Sap	Marius	PEYROT	MTL																1
Cpl	Maxime	PEYROUX	MTL-SRA																1
Cpl	Émerik	PIAT	SMV-GRA													1			1
Sap	Grégory	PIAU	MTL																1

235 route de Montéliér
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT		RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC		
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM	
Adc	Yannick	PICCO	SMV-HTV													1		1		
Adc	Hervé	PICHON	TIN					1				1								
Cch	Dominique	PINELLI	MTL															1		
Adc	Didier	PINET	SVL										1					1		
Adc	Nicolas	PLAISIER	TIN					1			1									
Adc	Christophe	PLAN	ROM				1				1									
Cch	Benjamin	PLUTON	SVL															1		
Sgt	Bastien	POMARET	SMV				1				1					1		1		
Cne	Stéphane	PONS	MTL			1					1									
Adc	Émilie	PRADON DALBOUSSIÈRE	CTA/CODIS -MLD					1												
Adj	Alexandre	PRESTAL	CTA/CODIS					1												
Adc	Daniel	QUAEGEBEUR	TIN										1							
Adc	Jean-Philippe	RANC	MTL					1										1		
Cpl	Théo	REBENDENNE	ROM-TIN										1							
Adj	Brice	RECOURAS-MASSAQUANT	ROM-CHB					1				1								
Adc	Ludovic	REDOLFI FAGARA	ROM															1		
Sap	Julie	REGNIER	MTL															1		
Cpl	Juliette	RENAC-DUPUIS	ETL															1		
Cpl	Clémentine	RENAULT	SVL															1		
Adc	Vincent	REY	MTL				1				1							1		
Cpl	Maureen	REYNAUD	MTL															1		
Sap	Loan	REYNAUD	MTL															1		
Cpl	Maxime	REYNAUD	PIE															1		
Cch	Jade	REYNE	TIN										1							
Adc	Ludovic	RICARD	MTL															1		
Sgt	Sylvain	RICHARD	PIE															1		
Adc	Fabien	RICHAUD	PIE-ETL				1				1							1		
Adc	Nicolas	RIEUSSET	ETL															1		
Sch	Alexandre	RIFFARD	ETL															1		
Cpl	Rémi	RILLET	ROM															1		
Sap	Wilfried	RIMET	ROM															1		
Sap	Mira Soluna	RENSING	TIN										1							
Sch	Benoît	RIOUX	VAL					1				1								
Cpl	Cédric	RIVOIRE	ROM															1		
Sch	André	ROBJEAN	TIN										1							
Cpl	Manon	ROCHE	CTL										1							
Ltn	Franck	ROCHE	CTL										1							
Ltn	Patrick	ROCHE	VDH											1						
Adc	Benjamin	ROCHEDIX	SMV													1		1		
Adc	Damien	ROCHETTE	SMV													1		1		
Cch	Stéphane	ROGER	SPL															1		
Cpl	Mathis	ROLLAND	ETL															1		
Cch	Anaëlle	ROLLET	CTL										1							

235 route de Montélier
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT		RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC		
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM	
Adc	Christophe	ROPERO	VAL				1				1									
Cne	Sébastien	ROQUES	DIR														1			
Adc	Benjamin	ROUFFY	MTL				1				1								1	
Cpl	Mickaël	ROUSTANT	MTL																1	
Adc	Benjamin	ROUX	PIE																1	
Sgt	Jean-Baptiste	ROUX	VAL					1			1									
Cpl	Johan	ROUX	ROM																1	
Adc	Richard	ROY	PIE																1	
Adc	Franck	ROZENAC	VAL				1													
Adc	Anthony	RUIZ	ROM				1				1								1	
Ltn	Karim	SAADI	VAL				1													
Adc	Franck	SABART	SMV					1			1					1			1	
Adc	Vivian	SABYS	TIN-BBE				1				1		1			1				
Adc	Laurent	SACILOTTO	SMV													1			1	
Cpl	Loïc	SAGUI	ROM																1	
Adc	Eric	SALADINO	VAL				1				1									
Cpl	Romain	SANCHEZ	MTR													1				
Adj	Hervé	SAVINEL	SPL				1					1								
Inf	Priscilla	SAVINI	SZT																	1
Sch	Maréva	SCHWARZ	TIN										1							
Cpl	Sabrina	SCHWOB	SVL																1	
Sch	Guillaume	SERVAIS	VAL				1				1									
Cpl	Mathieu	SEU	MTL																1	
Adj	Gabriel	SEUX	SMV													1			1	
Ltn	Jean-Noël	SIMON	PIE								1								1	
Cch	Julie	SIMON	ROM																1	
Sap	Marvin	SIVERA	ROM																1	
Cch	Frédéric	SORRENTINO	ROM																1	
Sgt	Pierre	SOUCHON	ROM																1	
Adc	David	SOUVIGNET	SMV													1			1	
Sch	Régis	STIEGER	ANR																1	
Sap	William	SUCHIER	ROM																1	
Adc	Norbert	SYLVESTRE	CTL										1							
Sch	Jérôme	TAINÉ	SVL																1	
Ltn	Séraphin	TARANTOLA	ROM				1										1			
Sap	Marion	TEDOLDI	TIN										1							
Inf	Sophie	THOMAS	TIN																	1
Cch	Adrien	THORGUE	SMV													1			1	
Sgt	Mike	TIRADO	LVN																1	
Adc	Christophe	TISSERON	SMV				1					1				1			1	
Sch	Mickaël	TREUIL	MTL																1	
Sap	Didier	TROUSSEL	SMV																1	
Méd-Lcl	Laurent	TURLUT	SRA																	1
Cpl	Antoni	VALCKER	MTL-PIE					1				1							1	
Cch	Didier	VALENTE	SMV																1	

235 route de Montélier
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION	RT	RCH				RAD				GLOGRT		GDECON		GSAUV NRBC				
				OFF RT	4	3	2	1	4	3	2	1	REF	EQ	REF	EQ	CDG	EQ	SSSM		
Adj	Didier	VALETTE	MTL																	1	
Sch	Brice	VALETTE	TIN										1								
Ltn	Stéphane	VALETTE	TIN										1								
Adc	Rodolphe	VALETTE	TIN										1								
Sap	Cassandra	VALETTE	TIN										1								
Sap	Jules	VALETTE	ETL																	1	
Cch	Adrien	VALLA	MLD														1				
Adc	Sébastien	VALLA	VDD-MLD				1				1						1				
Sgt	Aurélien	VALLOS	MTL				1				1									1	
Adc	Raphaël	VAN HERREWEGE	MTL																		1
Adc	Denis	VARINIER	PIE																		1
Adj	Yvan	VASCHALDE	PIE-LGA				1				1										1
Adc	Jean-Jacques	VASCHALDE	SVL																		1
Ltn	Gilles	VASSE	VAL																	1	
Adc	Yannick	VAUDAINE	TIN										1								
Sap	Max	VEGA	MTL																		1
Ltn	Nicolas	VENET	CTA/CODIS																		1
Sap	Hugo	VERGES	ETL																		1
Adj	Mickaël	VERNET	MTL				1				1										1
Adj	Fabrice	VERRIER	MTL				1				1										1
Sgt	Fabien	VEYRET	ROM																		1
Sap	Annie	VEYRET	MLD															1			
Adj	Sandy	VEZIN	CTL										1								
Ltn	Yaël	VIALATTE	LVN																		1
Adc	Jérôme	VIALETTE	SVL																		1
Adc	Frédéric	VIARD	SMV-SVL								1						1				1
Sgt	Mickaël	WALCAK	LVN																		1
Cdt	Frédéric	WATRIN	MTL	1		1				1											1
Inf	Anne-Christine	WO YEN	LOR																		1
TOTAL			519	12	1	16	76	30	3	9	70	23	8	51	11	79	33	317	25		

Agent disposant de la qualification « conseiller en radioprotection »

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION
Cdt	Patrick	DE MOURA*	DIR

* agent désigné « personne compétente en radioprotection » du SDIS 26

Médecin destinataire du suivi dosimétrique des personnels

GRADE	PRENOM	NOM	AFFECTATION
Med Lcl	Gérard	MILLIER	DIR

26_SDIS_Service Départemental d'Incendie et
de Secours de la Drôme

26-2023-12-29-00003

ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE DES
SPECIALISTES FORMES AUX FEUX DE FORET DE
NIVEAU 2 3 4 ET 5 FORMES AU GROUPE
D'INTERVENTION LOURD FORMES AU
DETACHEMENT D'INTERVENTION SPECIALISE
FEUX DE FORETS FORMES AU PELICANDROME
FORMES CADRE HBE ET CADRE AERO
EMBARQUE

ARRÊTÉ N° 26-

**PORTANT LISTE D'APTITUDE DES SPÉCIALISTES
FORMÉS AUX FEUX DE FORETS DE NIVEAU 2*, 3, 4 ET 5
FORMÉS AU GROUPE D'INTERVENTION LOURD
FORMÉS AU DETACHEMENT D'INTERVENTION SPECIALISÉ FEUX DE FORETS
FORMÉS AU PELICANDROME
FORMÉS CADRE HBE ET CADRE AERO EMBARQUÉ**

Le préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1424-1 et suivants ainsi que ses articles R1424-1 et suivants ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
VU le guide national de référence relatif aux feux de forêts publié sur le site internet du ministère de l'intérieur ;
VU le guide de doctrine opérationnelle feux de forêts et d'espaces naturels en date de février 2021 ;
VU le guide de techniques opérationnelles lutte feux de forêts et d'espaces naturels en date de février 2021 ;

Considérant les participations aux formations des années 2021, 2022 et 2023 ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

- Article 1 : Le référent départemental chef de l'équipe départementale feux de forêt, le lieutenant-colonel Alain PRADON, et son adjoint, le lieutenant-colonel Nicolas HERITIER, sont chargés de gérer et d'animer cette équipe.
- Article 2 : Au sein de cette équipe :
- Le lieutenant-colonel Alain PRADON est chargé de gérer et d'animer la composante équipe feux de forêts.
 - Le lieutenant Christophe LEPESTEUR est chargé de gérer et d'animer la composante détachement d'intervention spécialisé feux de forêts.
 - Le lieutenant-colonel Nicolas HERITIER est chargé de gérer et d'animer la composante équipe départementale hélicoptère bombardier d'eau.
 - Le groupement des services opérationnels est chargé de gérer et d'animer la composante pélicandrome avec le groupement territorial centre qui en assure l'interface.
- Article 3 : La liste d'aptitude des spécialistes formés à l'intervention feux de forêts de niveau 2*, 3, 4 et 5, formés au groupe d'intervention lourd, formés au détachement d'intervention spécialisé feux de forêts, formés au PELICANDROME, formés cadre HBE et cadre AERO embarqué comprend, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, les sapeurs-pompiers inscrits dans la liste jointe au présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. En application de l'article R414-6 du code de justice administrative, la juridiction peut être saisie par voie électronique au moyen de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le préfet de la Drôme et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Drôme sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 29 décembre 2023.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours



Contrôleur général Didier AMADEI

**formés aux feux de forêts de niveau 3, 4 et 5
formés au groupe d'intervention lourd
formés au détachement d'intervention spécialisé feux de forêts
formés au PELICANDROME
formés cadre HBE et cadre AERO embarqué
Total : 213 agents**

Liste d'aptitude feux de forêt de niveau 2 : Tous les SPP et SPV titulaires du FDF2 et à jour de leur FMA

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
BARAY	Bertrand	Col HC	DIR	1										
BLANCHARD	Laurent	Lcl	DIR	1			1							
INES	Ludovic	Col HC	MAD	1										
NAVARRO	Ramon	Lcl	DIR	1										1
PRADON	Alain	Lcl	DIR	1			1							
RIBES	Nicolas	Lcl	DIR	1									1	1
ABU SHARKH	Leïla	Cne	GTS		1									
APROYAN	Jean-Marc	Cdt	PIE		1									
BEAUJOLIN	David	Cdt	DIR		1								1	1
BOUSSANGE	Philippe	Ltn	SMV		1		1							
BRUN	Raphaël	Cdt	CHG		1		1							
CARRASCO	Joël	Ltn	DIR		1									
CASSIGNOL	Philippe	Lcl	DIR		1									
CHAMI	Fadi	Cdt	VAL		1									
COIRO	Germinal	Cne	GTC		1									
DE MOURA	Patrick	Cdt	DIR		1		1						1	1
DESPINASSE	Aurélie	Cdt	DIR		1									
DURINGER	Christophe	Lcl	GTN		1									
FERREOL	Christophe	Cne	DIE		1		1		1					
GABION	Hervé	Lcl	DIR		1									
GONSOLIN	Michaël	Cdt	DIR		1									
GUILLAN	Franck	Cne	SMV		1									
HERITIER	Nicolas	Lcl	DIR		1								1	1
HILAIRE	Julien	Ltn	DIR		1		1						1	
LAMADE	Jean-Pierre	Lcl	GTC		1									
MAILLO	Ludovic	Cdt	DIR		1								1	1
MAURIN	Benoît	Lcl	DIR		1									
MONTAGNE	Ludwig	Cne	SBV		1									
MONTEIRO	Olivier	Cdt	GTC		1		1							
PEREZ	Philippe	Cdt	BFG		1								1	
PONS	Stéphane	Cne	MTL		1									
REBOUL	Nicolas	Cne	VDE		1		1						1	
ROYET	Eric	Lcl	GTS		1									
VALETTE	Stéphane	Ltn	TIN		1		1							
VERNET	Michaël	Cne	DIR		1									
WATRIN	Frédéric	Cdt	GTS		1									
AMADEÏ	Didier	C gal	DIR			1								
ANGLADA DE COLOMBEL	Guillaume	Ltn	VAL			1								
ARELLANO	Pôl	Ltn	MTL			1	1							
ARGAUD	Rémi	Ltn	DIR			1								
ARNAUD	Jean-Yves	Adc	MTL-SZT			1								

235 route de Montéliar
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
AVON	Christophe	Ltn	DIR			1	1		1					
BAHEUX	David	Adc	SPL			1								
BLANC	Bruno	Cne	CHB			1	1							
BLANC	Florent	Adc	SMV-GRA			1								
BOUBIEN	Laurent	Ltn	DIR			1	1							
BOURGUIGNON	Mickaël	Ltn	TIN			1							1	
BOUZIGUES	Gérard	Ltn	TUL			1								
CATHENOZ	Johann	Ltn	VDE			1	1							
CHALAYE	Mickaël	Adc	CTL			1								
CHAPELLE	Frédéric	Cne	DIR			1								
CHASTAING	Pierre	Ltn	RAY			1	1							
CHASTAN	Hervé	Ltn	SPL			1	1							
CHESNET	Jean-Marc	Ltn	TIN			1								
D'AMATO	Joël	Ltn	NYO			1	1							
DAMEY	Thierry	Cne	BMV			1	1							
DAVIN	Stéphane	Ltn	TUL			1								
DELBES	Jonathan	Ltn	TLN			1								
DEVIS	Baptiste	Ltn	DIR			1								
DE GRENIER	Joël	Adc	VAL-CHB			1						1		
DE MAAT	Brice	Ltn	GTC			1	1							
DORILLE	Fabrice	Ltn	GRA			1								
DUPERRIL	Cédric	Ltn	DIR-MTR			1								
EGLAINE	Olivier	Ltn	LUC			1			1	1				
FAUCHER	Franck	Adc	MTL-DLT			1			1	1				
FIESS	Jean-Christophe	Cne	BER			1								
FRAISSE	Nicolas	Ltn	DIR			1								
GALLET	Camille	Ltn	DIR-BUI			1								
GAMBA	Eric	Ltn	SZT			1	1		1	1				
GAULTIER	Gilles	Ltn	SMV			1								
GERMAIN	Thierry	Adc	SUZ			1								
GERMANAUD	Xavier	Ltn	DIR			1								
GERMANO	Acacio	Ltn	ROM			1								
GLEIZE	Frédéric	Ltn	BMV			1						1		
GRANDPIERRE	Emilie	Cne	SMV			1								
GRIGNON	Lilian	Cdt	DIR			1								
GRIMAND	Christophe	Ltn	VDH			1	1							
GUAYMARD	Fabrice	Cne	DIR			1	1							
GUILLAUME	Vincent	Ltn	LMC			1								
HUSTACHE	Thomas	Cdt	DIR			1								
JEAN	Fabien	Ltn	MTB			1								
LEBLANC	Philippe	Ltn	DIR-VDD			1								
LEPESTEUR	Christophe	Ltn	MTL			1	1		1	1				
LEYRIT	David	Ltn	RHG			1								
MAILLET	Lionel	Ltn	SPL			1								
MARTIN	Eric	Ltn	MTL			1	1							
MARTINAND	Olivier	Ltn	DIR-LOR			1	1							
MEFFRE	Philippe	Ltn	NYO			1								
METENIER	Jacques	Ltn	DIR			1								
NODOT	Marc	Ltn	DIE			1			1					
NOUGIER	Michaël	Ltn	PIE			1								
PARADIS	Christelle	Cne	ANR			1								

235 route de Montélier
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
PASCAL	Raphaël	Ltn	HTV			1	1							
PEREZ	Joseph	Ltn	DIR			1								
PRADON DALBOUSSIÈRE	Emilie	Adc	DIR-MLD			1								
RAILLON	David	Ltn	VDD			1		1	1					
RAMBAUD	Jérôme	Cne	LCV			1	1							
RASCLE	Vincent	Cne	SLC			1								
RAVE	Philippe	Cne	GTC			1	1				1			
REVOUY	Nicolas	Adc	DIR-BCL			1								
REYMOND	Yannick	Adc	ROM-LOR			1	1							
RICHAUD	Fabien	Adc	PIE-ETL			1								
ROCHE	Franck	Ltn	CTL			1								
RODRIGUES	José	Ltn	SUZ			1								
ROUSSEL	Stéphane	Cne	VDD			1	1							
SABYS	Vivian	Adc	TIN-BBE			1	1	1	1					
SANTANA	Stéphane	Ltn	MAR			1								
SAVET	Jérôme	Adc	VAL-LGS			1	1							
SIBEUD	Eric	Ltn	SJR			1	1							
SOREL	Romain	Ltn	HTV			1								
TARANTOLA	Séraphin	Ltn	ROM			1								
VANONI	Matthieu	Ltn	CHD			1		1	1					
VASSE	Gilles	Ltn	VAL			1								
ALEXANDRE	Jérôme	Adj	VDE					1						
ALLOIX	Quentin	Cpl	SMV-BBE					1						
AUMAGE	Nicolas	Adc	RMZ					1						
BENISTANT	Bastien	Cch	BBE					1						
BERNARD	Olivier	Adc	BBE					1						
BONIN	Kevin	Cpl	ROM-CHG					1						
BRECHET	Christophe	Cch	NYO					1						
BRUN	Céline	Adj	LUC					1						
CHALEAT	Stéphane	Adc	BBE					1						
CHAZE	Jonathan	Adc	VAL					1						
COMBAT	Alexandre	Adc	PIE					1						
CONTE	Jérôme	Adc	VDE					1						
COURTHIAL	Sébastien	Cpl	VDD					1						
DEPERROIS	Kevin	Cch	VDE					1						
DE TAXIS DE POET	Arnaud	Adc	MIB					1						
DESPREZ	Cyril	Adc	GRA					1						
DRAGON	Nicolas	Adj	SPL					1						
DUBOIS	Jérôme	Sap	SOU					1						
DUVERGER	Didier	Cch	SZT					1						
ETIMBRE	Julie	Sgt	MTL-LGA					1						
FAURE	Albert	Adc	VDD					1						
GIRAUD	Florent	Sch	MIB					1						
GIRY	David	Sgt	SPL					1						
GRUART	Tristan	Adj	LUC					1						
GUICHARD	François	Cpl	ROM-BBE					1						
GUINTRANDY	Lionel	Cpl	SME					1						
KOBEK	Jérôme	Sch	SME					1						
LAPIERRE	Samuel	Sap	LUC					1						
LAVOREL	Sébastien	Adc	SPL					1						
MAGNAN	Clément	Sch	CHD					1						

235 route de Montélier
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
MAILLET	Sébastien	Sch	DLT					1						
MAYET	Virginie	Adc	VDD					1						
MESSIE	Germain	Cch	BBE					1						
MONIER	Eric	Sch	SZT					1						
MOZZICONACCI	Michel	Adc	VDD					1						
NEVEU	Richard	Adc	TIN					1						
OLIVEIRA	Damien	Adc	TUL					1						
OTHO	Jean-Luc	Adc	PIE					1						
PELLEGRIN	Yohann	Sch	DLT					1						
PERARD	Sébastien	Adc	BBE					1						
PICCO	Yannick	Adc	SMV-HTV					1						
PODDA	Armel	Sgt	SLR					1						
PAQUE	Hervé	Sch	BFG					1						
PROLA	Ludovic	Sch	VDE					1						
PRUDHOMME	Romain	Sgt	HTV					1						
RIBOULET	Hervé	Adc	MIB					1						
RICHARD	Franck	Sap	SME					1						
RIGAUD	Sébastien	Adc	BFG					1						
ROLLAND	Morgan	Sap	RMZ					1						
ROLLAND	Stéphane	Adc	DLT					1						
RUAT	Damien	Adc	SME					1						
RUAT	Didier	Cch	SME					1						
SERRET	Yoan	Sch	SME					1						
SILVESTRE	Romain	Sgt	HTV					1						
TAILLEUX	Michaël	Cpl	MIB					1						
VASCHALDE	Ivan	Adj	PIE-LGA					1						
BRINGUIER	Guillaume	Adc	PIE						1					
CAMARET	Pascal	Adc	MIB						1					
CHAIX	Renaud	Adc	CHD						1					
CLEMENT	Patrice	Adc	SPL						1	1				
HUERTAS RUIZ	Stéphane	Adc	ROM						1					
LAMANDE	David	Adc	VDD						1					
LEDUC	Lilian	Sch	NYO						1					
LEYRIT	David	Ltn	RHG						1	1				
MASSON	Denis	Adc	DIE						1					
MORE	Pierre-Michel	Adc	MIB						1					
PADILLA	Yann	Adc	NYO-MIB						1					
SERRET	Patrick	Ltn	SME						1					
BARDE	Anthony	Sch	CHB								1			
BENOIT	Jean	Sch	MTR								1			
BEGOT	Régis	Cch	MTR								1			
CHAREYRON	Pierre	Cpl	MTR								1			
ESCOFFIER	Ambre	Sap	MLD								1			
FERTELLE	Guillaume	Sap	MLD								1			
MAITRE	Séverine	Sch	MLD								1			
MARIUSSE	Davy	Adc	CHB								1			
MICHELARD	Benjamin	Adc	BBE								1			
MILHAN	Sylvain	Adc	BMV								1			
MONT	Philippe	Cpl	CHB								1			
MUZEAU	Didier	Sgt	CHB								1			
NESZTLER	Guillaume	Adc	CHB								1			

235 route de Montéliér
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDFF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
OLIVIER	Pascal	Ltn	MTR											
PERMINGEAT	Joris	Cpl	MTV								1			
PHILIBERT	Hervé	Ltn	MTV								1			
VALLA	Pascal	Cch	MLD								1			
VALLA	Sébastien	Adc	VDD-MLD								1			
VALLON	Matthieu	Cch	MTR								1			
BAULIER	Stéphane	Adc	ROM-CHB								1			
BENISTANT	Stéphane	Adc	CHB									1		
GAYTE	Julien	Adc	MTR									1		
GELIBERT	Vincent	Adc	MTV									1		
HILAIRE	Vincent	Ltn	CHB									1		
HODOT	Valentin	Adc	CHB									1		
LAZZARINI	Julien	Sch	CHB									1		
MARRAS	Fabien	Adc	CHB									1		
MATHIEU	Loïc	Sch	CHB									1		
NALLE	Ludovic	Sap	MLD									1		
PLANTA	Stéphane	Adc	CHB									1		
RECOURAS MASSAQUANT	Brice	Adc	ROM-CHB										1	
VINSON	Benoit	Adc	MLD										1	
Total				6	30	77	34	56	22	10	20	15	9	6

235 route de Montélier
 BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
 Tél : 04 75 82 72 00
 Mèl : sdisdrome@sdis26.fr
 www.sdis26.fr

26_SDIS_Service Départemental d'Incendie et
de Secours de la Drôme

26-2023-12-28-00003

ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE DES
SPECIALISTES FORMES AUX FEUX DE FORETS DE
NIVEAU 2, 3, 4 ET 5 FORMES AU GROUPE
D'INTERVENTION LOURD FORMES AU
DETACHEMENT D'INTERVENTION SPECIALISE
FEUX DE FORETS FORMES AU PELICANDROME
FORMES CADRE HBE ET CADRE AERO
EMBARQUE

ARRÊTÉ N° 26-

**PORTANT LISTE D'APTITUDE DES SPÉCIALISTES
FORMÉS AUX FEUX DE FORETS DE NIVEAU 2*, 3, 4 ET 5
FORMÉS AU GROUPE D'INTERVENTION LOURD
FORMÉS AU DETACHEMENT D'INTERVENTION SPECIALISÉ FEUX DE FORETS
FORMÉS AU PELICANDROME
FORMÉS CADRE HBE ET CADRE AERO EMBARQUÉ**

Le préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1424-1 et suivants ainsi que ses articles R1424-1 et suivants ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
VU le guide national de référence relatif aux feux de forêts publié sur le site internet du ministère de l'intérieur ;
VU le guide de doctrine opérationnelle feux de forêts et d'espaces naturels en date de février 2021 ;
VU le guide de techniques opérationnelles lutte feux de forêts et d'espaces naturels en date de février 2021 ;

Considérant les participations aux formations des années 2021, 2022 et 2023 ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

Article 1 : Le référent départemental chef de l'équipe départementale feux de forêt, le lieutenant-colonel Alain PRADON, et son adjoint, le lieutenant-colonel Nicolas HERITIER, sont chargés de gérer et d'animer cette équipe.

Article 2 : Au sein de cette équipe :

- Le lieutenant-colonel Alain PRADON est chargé de gérer et d'animer la composante équipe feux de forêts.
- Le lieutenant Christophe LEPESTEUR est chargé de gérer et d'animer la composante détachement d'intervention spécialisé feux de forêts.
- Le lieutenant-colonel Nicolas HERITIER est chargé de gérer et d'animer la composante équipe départementale hélicoptère bombardier d'eau.
- Le groupement des services opérationnels est chargé de gérer et d'animer la composante pelicandrome avec le groupement territorial centre qui en assure l'interface.

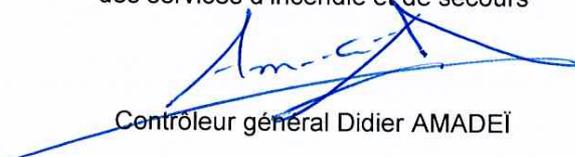
Article 3 : La liste d'aptitude des spécialistes formés à l'intervention feux de forêts de niveau 2*, 3, 4 et 5, formés au groupe d'intervention lourd, formés au détachement d'intervention spécialisé feux de forêts, formés au PELICANDROME, formés cadre HBE et cadre AERO embarqué comprend, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, les sapeurs-pompiers inscrits dans la liste jointe au présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. En application de l'article R414-6 du code de justice administrative, la juridiction peut être saisie par voie électronique au moyen de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le préfet de la Drôme et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Drôme sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 28 décembre 2023 .

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours



Contrôleur général Didier AMADEÏ

formés aux feux de forêts de niveau 3, 4 et 5
formés au groupe d'intervention lourd
formés au détachement d'intervention spécialisé feux de forêts
formés au PELICANDROME
formés cadre HBE et cadre AERO embarqué
Total : 214 agents

Liste d'aptitude feux de forêt de niveau 2 : Tous les SPP et SPV titulaires du FDF2 et à jour de leur FMA

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
BARAY	Bertrand	Col HC	DIR	1										
BLANCHARD	Laurent	Lcl	DIR	1			1							
INES	Ludovic	Col HC	MAD	1										1
NAVARRO	Ramon	Lcl	DIR	1										
PRADON	Alain	Lcl	DIR	1			1						1	1
RIBES	Nicolas	Lcl	DIR	1										
ABU SHARKH	Leïla	Cne	GTS		1									
APROYAN	Jean-Marc	Cdt	PIE		1									
BEAUJOLIN	David	Cdt	DIR		1								1	1
BOUSSANGE	Philippe	Ltn	SMV		1		1							
BRUN	Raphaël	Cdt	CHG		1		1							
CARRASCO	Joël	Ltn	DIR		1									
CASSIGNOL	Philippe	Lcl	DIR		1									
CHAMI	Fadi	Cdt	VAL		1									
COIRO	Germinal	Cne	GTC		1									
DE MOURA	Patrick	Cdt	DIR		1		1						1	1
DESPINASSE	Aurélie	Cdt	DIR		1									
DURINGER	Christophe	Lcl	GTN		1									
FERREOL	Christophe	Cne	DIE		1		1		1					
GABION	Hervé	Lcl	DIR		1									
GONSOLIN	Michaël	Cdt	DIR		1									
GUILLAN	Franck	Cne	SMV		1									
HERITIER	Nicolas	Lcl	DIR		1								1	1
HILAIRE	Julien	Ltn	DIR		1		1						1	
LAMADE	Jean-Pierre	Lcl	GTC		1									
MAILLO	Ludovic	Cdt	DIR		1								1	1
MAURIN	Benoît	Lcl	DIR		1									
MONTAGNE	Ludwig	Cne	SBV		1									
MONTEIRO	Olivier	Cdt	GTC		1		1							
PEREZ	Philippe	Cdt	BFG		1								1	
PONS	Stéphane	Cne	MTL		1									
REBOUL	Nicolas	Cne	VDE		1		1						1	
ROYET	Eric	Lcl	GTS		1									
THEPAUT	Fabien	Cdt	CNPE		1								1	1
VALETTE	Stéphane	Ltn	TIN		1		1							
VERNET	Michaël	Cne	DIR		1									
WATRIN	Frédéric	Cdt	GTS		1									
AMADEÏ	Didier	C gal	DIR			1								
ANGLADA DE COLOMBEL	Guillaume	Ltn	VAL			1								
ARELLANO	Pôl	Ltn	MTL			1	1							
ARGAUD	Rémi	Ltn	DIR			1								
ARNAUD	Jean-Yves	Adc	MTL-SZT			1								

235 route de Montélier
 BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
 Tél : 04 75 82 72 00
 Mèl : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
AVON	Christophe	Ltn	DIR			1	1		1	1				
BAHEUX	David	Adc	SPL			1								
BLANC	Bruno	Cne	CHB			1	1							
BLANC	Florent	Adc	SMV-GRA			1								
BOUBIEN	Laurent	Ltn	DIR			1	1							
BOURGUIGNON	Mickaël	Ltn	TIN			1								1
BOUZIGUES	Gérard	Ltn	TUL			1								
CATHENOZ	Johann	Ltn	VDE			1	1							
CHALAYE	Mickaël	Adc	CTL			1								
CHAPELLE	Frédéric	Cne	DIR			1								
CHASTAING	Pierre	Ltn	RAY			1	1							
CHASTAN	Hervé	Ltn	SPL			1	1							
CHESNET	Jean-Marc	Ltn	TIN			1								
D'AMATO	Joël	Ltn	NYO			1	1							
DAMEY	Thierry	Cne	BMV			1	1							
DAVIN	Stéphane	Ltn	TUL			1								
DELBES	Jonathan	Ltn	TLN			1								
DEVIS	Baptiste	Ltn	DIR			1								
DE GRENIER	Joël	Adc	VAL-CHB			1						1		
DE MAAT	Brice	Ltn	GTC			1	1							
DORILLE	Fabrice	Ltn	GRA			1								
DUPERRIL	Cédric	Ltn	DIR-MTR			1								
EGLAINE	Olivier	Ltn	LUC			1			1	1				
FAUCHER	Franck	Adc	MTL-DLT			1			1	1				
FISS	Jean-Christophe	Cne	BER			1								
FRAISSE	Nicolas	Ltn	DIR			1								
GALLET	Camille	Ltn	DIR-BUI			1								
GAMBA	Eric	Ltn	SZT			1	1		1	1				
GAULTIER	Gilles	Ltn	SMV			1								
GERMAIN	Thierry	Adc	SUZ			1								
GERMANAUD	Xavier	Ltn	DIR			1								
GERMANO	Acacio	Ltn	ROM			1								
GLEIZE	Frédéric	Ltn	BMV			1					1			
GRANDPIERRE	Emilie	Cne	SMV			1								
GRIGNON	Lilian	Cdt	DIR			1								
GRIMAND	Christophe	Ltn	VDH			1	1							
GUAYMARD	Fabrice	Cne	DIR			1	1							
GUILLAUME	Vincent	Ltn	LMC			1								
HUSTACHE	Thomas	Cdt	DIR			1								
JEAN	Fabien	Ltn	MTB			1								
LEBLANC	Philippe	Ltn	DIR-VDD			1								
LEPESTEUR	Christophe	Ltn	MTL			1	1		1	1				
LEYRIT	David	Ltn	RHG			1								
MAILLET	Lionel	Ltn	SPL			1								
MARTIN	Eric	Ltn	MTL			1	1							
MARTINAND	Olivier	Ltn	DIR-LOR			1	1							
MEFFRE	Philippe	Ltn	NYO			1								
METENIER	Jacques	Ltn	DIR			1								
NODOT	Marc	Ltn	DIE			1			1					
NOUGIER	Michaël	Ltn	PIE			1								
PARADIS	Christelle	Cne	ANR			1								

235 route de Montélier
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
PASCAL	Raphaël	Ltn	HTV			1	1							
PEREZ	Joseph	Ltn	DIR			1								
PRADON DALBOUSIERE	Emilie	Adc	DIR-MLD			1								
RAILLON	David	Ltn	VDD			1		1	1					
RAMBAUD	Jérôme	Cne	LCV			1	1							
RASCLE	Vincent	Cne	SLC			1								
RAVE	Philippe	Cne	GTC			1	1				1			
REVOUY	Nicolas	Adc	DIR-BCL			1								
REYMOND	Yannick	Adc	ROM-LOR			1	1							
RICHAUD	Fabien	Adc	PIE-ETL			1								
ROCHE	Franck	Ltn	CTL			1								
RODRIGUES	José	Ltn	SUZ			1								
ROUSSEL	Stéphane	Cne	VDD			1	1							
SABYS	Vivian	Adc	TIN-BBE			1	1	1	1					
SANTANA	Stéphane	Ltn	MAR			1								
SAVET	Jérôme	Adc	VAL-LGS			1	1							
SIBEUD	Eric	Ltn	SJR			1	1							
SOREL	Romain	Ltn	HTV			1								
TARANTOLA	Séraphin	Ltn	ROM			1								
VANONI	Mathieu	Ltn	CHD			1		1	1					
VASSE	Gilles	Ltn	VAL			1								
ALEXANDRE	Jérôme	Adj	VDE					1						
ALLOIX	Quentin	Cpl	SMV-BBE					1						
AUMAGE	Nicolas	Adc	RMZ					1						
BENISTANT	Bastien	Cch	BBE					1						
BERNARD	Olivier	Adc	BBE					1						
BONIN	Kevin	Cpl	ROM-CHG					1						
BRECHET	Christophe	Cch	NYO					1						
BRUN	Céline	Adj	LUC					1						
CHALEAT	Stéphane	Adc	BBE					1						
CHAZE	Jonathan	Adc	VAL					1						
COMBAT	Alexandre	Adc	PIE					1						
CONTE	Jérôme	Adc	VDE					1						
COURTHIAL	Sébastien	Cpl	VDD					1						
DEPERROIS	Kevin	Cch	VDE					1						
DE TAXIS DE POET	Arnaud	Adc	MIB					1						
DESPREZ	Cyril	Adc	GRA					1						
DRAGON	Nicolas	Adj	SPL					1						
DUBOIS	Jérôme	Sap	SOU					1						
DUVERGER	Didier	Cch	SZT					1						
ETIMBRE	Julie	Sgt	MTL-LGA					1						
FAURE	Albert	Adc	VDD					1						
GIRAUD	Florent	Sch	MIB					1						
GIRY	David	Sgt	SPL					1						
GRUART	Tristan	Adj	LUC					1						
GUICHARD	François	Cpl	ROM-BBE					1						
GUINTRANDY	Lionel	Cpl	SME					1						
KOBEK	Jérôme	Sch	SME					1						
LAPIERRE	Samuel	Sap	LUC					1						
LAVOREL	Sébastien	Adc	SPL					1						
MAGNAN	Clément	Sch	CHD					1						

235 route de Montélier
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
MAILLET	Sébastien	Sch	DLT					1						
MAYET	Virginie	Adc	VDD					1						
MESSIE	Germain	Cch	BBE					1						
MONIER	Eric	Sch	SZT					1						
MOZZICONACCI	Michel	Adc	VDD					1						
NEVEU	Richard	Adc	TIN					1						
OLIVEIRA	Damien	Adc	TUL					1						
OTHO	Jean-Luc	Adc	PIE					1						
PELLEGRIN	Yohann	Sch	DLT					1						
PERARD	Sébastien	Adc	BBE					1						
PICCO	Yannick	Adc	SMV-HTV					1						
PODDA	Armel	Sgt	SLR					1						
PAQUE	Hervé	Sch	BFG					1						
PROLA	Ludovic	Sch	VDE					1						
PRUDHOMME	Romain	Sgt	HTV					1						
RIBOULET	Hervé	Adc	MIB					1						
RICHARD	Franck	Sap	SME					1						
RIGAUD	Sébastien	Adc	BFG					1						
ROLLAND	Morgan	Sap	RMZ					1						
ROLLAND	Stéphane	Adc	DLT					1						
RUAT	Damien	Adc	SME					1						
RUAT	Didier	Cch	SME					1						
SERRET	Yoan	Sch	SME					1						
SILVESTRE	Romain	Sgt	HTV					1						
TAILLEUX	Michaël	Cpl	MIB					1						
VASCHALDE	Ivan	Adj	PIE-LGA					1						
BRINGUIER	Guillaume	Adc	PIE						1					
CAMARET	Pascal	Adc	MIB						1					
CHAIX	Renaud	Adc	CHD						1					
CLEMENT	Patrice	Adc	SPL						1	1				
HUERTAS RUIZ	Stéphane	Adc	ROM						1					
LAMANDE	David	Adc	VDD						1					
LEDUC	Lilian	Sch	NYO						1					
LEYRIT	David	Ltn	RHG						1	1				
MASSON	Denis	Adc	DIE						1					
MORE	Pierre-Michel	Adc	MIB						1					
PADILLA	Yann	Adc	NYO-MIB						1					
SERRET	Patrick	Ltn	SME						1					
BARDE	Anthony	Sch	CHB								1			
BENOIT	Jean	Sch	MTR								1			
BEGOT	Régis	Cch	MTR								1			
CHAREYRON	Pierre	Cpl	MTR								1			
ESCOFFIER	Ambre	Sap	MLD								1			
FERTELLE	Guillaume	Sap	MLD								1			
MAITRE	Séverine	Sch	MLD								1			
MARIUSSE	Davy	Adc	CHB								1			
MICHELARD	Benjamin	Adc	BBE								1			
MILHAN	Sylvain	Adc	BMV								1			
MONT	Philippe	Cpl	CHB								1			
MUZEAU	Didier	Sgt	CHB								1			
NESZTLER	Guillaume	Adc	CHB								1			

235 route de Montéliar
BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 82 72 00
Mél : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr

NOM	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	FDFF			Chef GIL	DIS		Cadre DISFF	PEL		AER	
				5	4	3		EQ	CE		EQ	CE	2	3
OLIVIER	Pascal	Ltn	MTR											
PERMINGEAT	Joris	Cpl	MTV								1			
PHILIBERT	Hervé	Ltn	MTV								1			
VALLA	Pascal	Cch	MLD								1			
VALLA	Sébastien	Adc	VDD-MLD								1			
VALLON	Mathieu	Cch	MTR								1			
BAULIER	Stéphane	Adc	ROM-CHB								1			
BENISTANT	Stéphane	Adc	CHB									1		
GAYTE	Julien	Adc	MTR									1		
GELIBERT	Vincent	Adc	MTV									1		
HILAIRE	Vincent	Ltn	CHB									1		
HODOT	Valentin	Adc	CHB									1		
LAZZARINI	Julien	Sch	CHB									1		
MARRAS	Fabien	Adc	CHB									1		
MATHIEU	Loïc	Sch	CHB									1		
NALLE	Ludovic	Sap	MLD									1		
PLANTA	Stéphane	Adc	CHB									1		
RECOURAS MASSAQUANT	Brice	Adc	ROM-CHB									1		
VINSON	Benoit	Adc	MLD									1		
Total				6	31	77	34	56	22	10	20	15	10	7

235 route de Montélier
 BP 147 26905 VALENCE CEDEX 9
 Tél : 04 75 82 72 00
 Mèl : sdisdrome@sdis26.fr
www.sdis26.fr